



# LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE

PROGRAMME  
« AUX SPORTS JEUNES CITOYENS! »  
BOÎTE À OUTILS

AUX **SPORTS**  
JEUNES CITOYENS





**« Aux sports jeunes citoyens ! »**

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	5
<b>Comprendre l'organisation et la gouvernance autour des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024</b> .....	6
Une gouvernance novatrice .....	6
Focus sur les acteurs du sport .....	6
Le Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO) .....	6
Héritage Paris 2024 .....	6
L'agence du sport .....	6
Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) .....	6
L'implication de l'Etat dans les JOP 2024 .....	7
Le Délégué interministériel aux Jeux Olympiques – Jean CASTEX .....	7
Le délégué ministériel aux Jeux Olympiques – Thierry TERRET .....	7
<b>Programme « Aux sports jeunes citoyens ! » : qui sont les acteurs du ministère des armées ?</b> .....	8
La Direction du Service National de la Jeunesse (DSNJ) .....	8
La sous-direction de la politique du service national (SDPSN) .....	8
Le Service militaire volontaire (SMV) .....	8
La Commission armées-jeunesse (CAJ) .....	9
Le Département des politiques en faveur de la jeunesse (DPJ) .....	9
L'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) .....	11
La Fédération des Clubs de La Défense (FCD) .....	13
Le Centre National Des Sports De La Défense (CNSD) .....	15
<b>Comment puis-je réaliser une action sport mémoire dans le cadre du programme « Aux sports jeunes citoyens ! » ?</b> .....	17
Préambule .....	17
Le programme « Aux sports jeunes citoyens ! » : qu'est-ce que c'est ? .....	17
Choisir la date de son action .....	17
Utiliser le logo « Aux sports jeunes citoyens ! » .....	17
Réaliser un <i>reporting</i> de ses actions .....	17
Participer à l'une des actions vitrine .....	18
Mettre en œuvre une des 7 actions phares du programme .....	19
<b>ACTION 1 : Présenter aux jeunes l'exposition « Sports, Mémoire &amp; Défense » de l'ONACVG</b> ..	19
<b>ACTION 2 : Témoigner sur le sport et les conflits contemporains</b> .....	22
<b>ACTION 3 : Réaliser une opération mémorielle autour de la figure d'un sportif</b> .....	23
<b>ACTION 4 : Réaliser une rencontre sportive autour du Bleu et de France</b> .....	24
<b>ACTION 5 : Chercher des indices historiques lors d'une course d'orientation mémorielle</b> .....	25

<b>ACTION 6 : redécouvrir notre histoire avec un <i>escape game</i> « sport-mémoire »</b> .....	27
<b>ACTION 7 : faire des kilomètres pour la mémoire avec un relais du souvenir</b> .....	29
Guide des ressources disponibles pour le programme .....	31
<b>Mettre en œuvre une politique de mécénat locale pour les actions du programme « Aux sports jeunes citoyens ! »</b> .....	34
<b>ANNEXES</b> .....	38
ANNEXE 1 : convention type de la FCD .....	39
ANNEXE 2 : liste des conseillers mémoire et communication de l'ONACVG .....	43
ANNEXE 3 : liste des Hauts lieux de la mémoire nationale .....	46
ANNEXE 4 : liste des nécropoles françaises .....	49

## Introduction

A compter de 2019 et jusqu'en 2024, la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG), le Centre national des sports de la défense (CNSD) et la Fédération des clubs de la défense (FCD) vous proposent de participer au programme « *Aux sports jeunes citoyens !* ».

Ce programme s'inscrit pleinement dans l'Héritage de l'Etat qui, adossé à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, répond à la volonté de renforcer l'action sociétale autour des Jeux. A ce titre, le Président de la République a nommé en 2017 M. Jean CASTEX délégué interministériel aux JOP afin de coordonner l'action interministérielle autour des Jeux. *Héritage 2024* s'articule autour de 24 mesures, dont certaines intéressent au premier chef les armées, notamment sur les questions de jeunesse, d'engagement citoyen ou d'emploi.

Considérant que le sport et les armées partagent des valeurs communes et que le sport fait partie intégrante des activités des armées, la DSNJ, l'ONACVG, le CNSD et la FCD ont conçu ensemble le programme « *Aux sports jeunes citoyens !* » permettant de décliner des actions labellisées pour les JOP Paris 2024 au profit des armées, directions et services.

La boîte à outils « *Aux sports jeunes citoyens !* » est une mallette permettant aux acteurs de terrain de comprendre la gouvernance du programme, cibler les ressources disponibles et disposer de kits pour action. D'ores et déjà une communauté de travail a été ouverte sur *SGA Connect*<sup>1</sup> comprenant des ressources utiles.

Nous vous invitons à vous emparer de ces actions et à les faire vivre pour renforcer le lien armées-jeunesse autour de nos valeurs communes !



@CNSD



@FCD



@CNSD

---

<sup>1</sup> SGA Connect / Espace « travailler ensemble » / communauté de travail « acteurs jeunesse » / dossier « Aux sports jeunes citoyens ! »

# Comprendre l'organisation et la gouvernance autour des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024

## Une gouvernance novatrice

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. La France a souhaité, par ces Jeux, laisser un « héritage » à la société. C'est en ce sens que cette candidature s'est appuyée sur une structure de gouvernance novatrice avec :

1. le comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) qui sera une entité privée à but non lucratif ;
2. la société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (SOLIDEO) chargée d'assurer la livraison des équipements et des installations ;
3. le comité Héritage Paris 2024.

Le Conseil Olympique et Paralympique Paris 2024 a pour mandat d'assurer la cohérence des projets et des actions menées. Dans cette instance siègeront également : le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), de même que les représentants de la Ville de Paris, de la Région Île-de-France et de l'État.

## Focus sur les acteurs du sport

### Le Comité d'organisation des jeux olympiques (COJO)

Créé le 18 janvier 2018, il prend la succession du comité de candidature aux Jeux. Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024 (COJO) est responsable de l'organisation, de la planification, du financement et du déroulement des Jeux. Il est présidé par l'ancien athlète Tony ESTANGUET.

### Héritage Paris 2024

Pour la première fois depuis la création des Jeux, une structure spécifique est en charge de l'« héritage » sociétal que laisseront les JOP 2024, un programme construit lors de la candidature autour de 24 mesures pour « le sport au service de la société » portant sur la citoyenneté, la santé, l'environnement, etc<sup>2</sup>. Parmi celles-ci on peut citer le label *Génération 2024*, ou le programme citoyen du sport.

### L'agence du sport

Annoncée et créée en 2019 par la ministre des sports, l'agence du sport est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui regroupe les principaux artisans du sport français publics et privés<sup>3</sup>. Cette gouvernance multiple a pour objet de permettre la réalisation de projets mixtes et transverses. Elle assurera deux missions intimement liées : la haute performance et le développement des pratiques.

### Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Il représente le mouvement sportif français et les fédérations sportives sur le territoire national et à l'international. Il se décline localement à travers les CROS (Comités régionaux olympiques et sportifs),

---

<sup>2</sup> Consulter le livret des 24 mesures : [http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/paris2024\\_programmeheritage.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/paris2024_programmeheritage.pdf)

<sup>3</sup> En savoir plus sur l'agence du sport : <http://www.sports.gouv.fr/presse/article/La-Ministre-annonce-la-creation-de-l-Agence-du-sport>

les CDOS (Comités départementaux olympiques et sportifs) et les CTOS<sup>4</sup> (Comités territoriaux olympiques et sportifs) qui représentent le CNOSF localement et sont institués sous format associatif. Ils ont pour mission de développer la pratique sportive, sauvegarder et diffuser l'Olympisme, et préserver le patrimoine sportif régional.

## L'implication de l'Etat dans les JOP 2024

Le Délégué interministériel aux Jeux Olympiques – Jean CASTEX



©Occitane-tribune.com

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Héritage de l'Etat, un délégué interministériel aux Jeux Olympiques (DIJOP) assure la conduite du programme interministériel relatif au programme d'Héritage 2024 et concourt à son développement économique et social en régions sous l'autorité des préfets.

En savoir plus : <http://www.paris2024.org/>

Le délégué ministériel aux Jeux Olympiques – Thierry TERRET



©espe-bretagne.fr

Dans le cadre de la conduite du programme Héritage de l'Etat, l'éducation nationale a mis en œuvre le label *Génération 2024*<sup>5</sup> qui vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif et à encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Ce label comprend 4 objectifs :

1. développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;
2. participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
3. accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau ;
4. ouvrir les équipements sportifs des établissements.

En savoir plus : <http://eduscol.education.fr>

---

<sup>4</sup> Annuaire du mouvement sportif CTOS, <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/institutions.php?type=9>

<sup>5</sup> cahier des charges de la labellisation *Génération 2024* :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/janvier2018/35/3/Labellisation\\_Generation\\_2024\\_et\\_Cahier\\_des\\_charges\\_880353.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/janvier2018/35/3/Labellisation_Generation_2024_et_Cahier_des_charges_880353.pdf)

## Programme « Aux sports jeunes citoyens ! » : qui sont les acteurs du ministère des armées ?

Le programme « *Aux sports jeunes citoyens !* » est issu de la collaboration des quatre acteurs suivant du ministère des armées. Ils ont choisi ensemble de mettre en commun leurs objectifs et leurs moyens au profit d'un programme innovant, permettant de faire du sport un véritable axe du lien armées-jeunesse et de cohésion nationale.

### La Direction du Service National de la Jeunesse (DSNJ)

Depuis sa création en mai 2017, la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) assure le pilotage de la politique jeunesse du ministère. Elle comprend trois pôles transverses (rayonnement, pilotage synthèse et veille anticipation) et quatre piliers structurels (service national, département des politiques en faveur de la jeunesse (DPJ), commission armées-jeunesse (CAJ), service militaire volontaire (SMV).

### La sous-direction de la politique du service national (SDPSN)

Elle est en charge de l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC), 3<sup>e</sup> étape du parcours de citoyenneté après l'enseignement de défense et le recensement. Elle concerne environ 800 000 jeunes chaque année.

#### *Organisation*

La sous-direction de la politique du service national comprend :

- une administration centrale à Orléans ;
- 5 établissements du service national (ESN) - l'ESN IDF à Versailles, l'ESN SE à Lyon, l'ESN NE à Nancy, l'ESN NO à Rennes et l'ESN SO à Bordeaux;
- 33 centres dont 6 en outre-mer, répartis sur l'ensemble du territoire national pour assurer la bonne exécution de la mission journée défense et citoyenneté.

#### *Actions sport mémoire mises en œuvre*

La direction du service national peut mettre en œuvre des JDC exceptionnelles ou thématiques sur le sport-mémoire.

**Relais sur le terrain** : les ESN et les CSN

### Le Service militaire volontaire (SMV)

Le SMV est un service à compétence nationale placé sous l'autorité du directeur du service national et de la jeunesse.

#### *Organisation*

Cet organisme se compose d'un état-major situé à Arcueil et de six centres en métropole. La formation dispensée par le SMV se décompose comme suit : formation militaire (discipline militaire, internat, port de l'uniforme, sports et cérémonies, activités collectives et actions citoyennes), volontariat (remise à niveau scolaire, permis, secourisme au travail, apprentissage des techniques de recherche d'emploi), partenariat (acquisition des gestes métiers de base et d'un titre professionnel et immersion en entreprise), insertion (accompagnement et suivi individuel dans l'emploi 6 mois après la sortie du dispositif).

### *Actions sport mémoire mises en œuvre*

Le SMV peut participer aux actions vitrines sport-mémoire développées dans le cadre du partenariat ou proposer des activités sport-mémoire auprès des volontaires.

**Relais sur le terrain** : les chefs de centre SMV.

### La Commission armées-jeunesse (CAJ)

La CAJ est un organisme de réflexion et d'action placé auprès du ministre des armées. Elle a pour objectif de développer la connaissance mutuelle entre la jeunesse et les armées et promouvoir l'esprit de défense. Elle a mis en place le prix armées-jeunesse qui récompense les formations militaires et leurs partenaires civils pour l'organisation d'une action spécifique à destination des jeunes.

### *Actions sport mémoire mises en œuvre*

A travers les Journées sport armées jeunesse (JSAJ) qui sont un moyen de découverte et d'échanges entre les jeunes et les militaires autour de la pratique de diverses activités sportives, la CAJ peut promouvoir des activités sport-mémoire.

**Relais sur le terrain** : les unités participant aux Journées sport armées jeunesse.

### Le Département des politiques en faveur de la jeunesse (DPJ)

Le département des politiques en faveur de la jeunesse est l'échelon de cohérence de la politique ministérielle en faveur de la jeunesse. Il contribue à atteindre quatre objectifs stratégiques : renforcer l'attractivité des armées, contribuer au renforcement du lien armées-jeunesse, diffuser l'esprit de défense et contribuer à la cohésion sociale et nationale.

Il pilote la mise en œuvre du plan égalité des chances (PEC) qui bénéficie chaque année à 30 000 jeunes et s'articule autour de plusieurs dispositifs :

1. les classes de défense et de sécurité globale (CDSG) ;
2. les cadets de la défense,
3. l'ouverture sociale des lycées de la défense ;
4. les classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) ;
5. les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
6. les cordées de la réussite ;
7. les périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale (PMI-DN) ;
8. les stages ;
9. l'engagement de service civique.

### *Organisation*

Le DPJ se compose de trois bureaux situés à Balard : bureau égalité des chances (BEC), bureau des actions citoyennes (BAC) et bureau des politiques partenariales (BPP) qui coordonnent l'ensemble des dispositifs. Au niveau zonal, le DPJ s'appuie sur le réseau jeunesse et citoyenneté (RJC), des réservistes opérationnels placés auprès des zones de défense (ZDS) qui sont chargés de coordonner les politiques inter-armées jeunesse. Le DPJ s'appuie sur les réservistes locaux à la jeunesse et la citoyenneté (RLJC), des réservistes citoyens bénévoles, ambassadeurs du plan égalité des chances dans les territoires qui mènent des actions auprès de la jeunesse.

### *Actions sport mémoire mises en œuvre*

Le DPJ peut, par le biais de ses relais au niveau local, inciter à la mise en œuvre d'actions sport-mémoire transverses au profit de la jeunesse dans les différents dispositifs du plan égalité des chances.

**Relais sur le terrain** : le réseau jeunesse et citoyenneté (RJC) et le réseau des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté.



**SGA**  
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION  
DU SERVICE NATIONAL  
ET DE LA JEUNESSE



130 000

jeunes mobilisés sur des actions mémorielles

800 000

Jeunes effectuent une JDC chaque année



24

Centres cadets

## LES CHIFFRES

295

Classes de défense et sécurité globale

800

Cadets de la Défense

13 000

Jeunes ont bénéficié d'une période militaires d'initiation en 2018

11 000

Sessions JDC organisées chaque année



10 000

Stages sont proposés par le ministère des armées en 2018



## L'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG)

L'ONACVG, établissement public national placé sous tutelle du ministère des armées, accompagne depuis 1916 les combattants de toutes les générations du feu ainsi que les victimes des conflits et les victimes d'actes de terrorisme. Ses missions principales sont la reconnaissance, la réparation, la solidarité et la mémoire, celles-ci lui confèrent un rôle particulier dans la construction et la préservation de la cohésion nationale.

La mission de l'ONACVG dans le champ de la mémoire répond à l'impérieuse nécessité de préserver et transmettre aux plus jeunes les valeurs républicaines ainsi que le sens de l'engagement et de la solidarité qui ont toujours animé le monde combattant. Pour l'ONACVG, le travail de mémoire s'exprime à travers trois lignes principales d'action : célébrer et commémorer les grandes dates et les événements qui ont fait notre histoire récente ; partager une mémoire européenne et internationale des conflits passés pour promouvoir la paix ; transmettre enfin des valeurs de civisme, de respect, de solidarité, d'engagement et de courage aux jeunes générations.

L'ONACVG s'est par ailleurs vu confier par le ministère des armées (DPMA) la mission d'entretenir, de rénover et de mettre en valeur les lieux de mémoire, propriété du ministère des armées (nécropoles nationales, carrés militaires, 9 hauts lieux de la mémoire nationale).

L'ONACVG porte enfin l'Œuvre nationale du Bleuet de France (ONBF). Depuis plus de 100 ans, au quotidien et avec attention, le Bleuet de France, symbole national de mémoire et de solidarité, vient en aide aux anciens combattants, à leurs jeunes frères d'armes blessés en opération mais aussi aux veuves de militaires, aux pupilles de la nation et aux victimes d'actes de terrorisme.

### *Organisation*

L'ONACVG est doté d'une direction centrale située à l'Hôtel national des Invalides et notamment d'une Direction Mémoire qui pilote le partenariat sur le programme « Aux sports jeunes citoyens ! ». Elle dispose d'un réseau au niveau zonal et départemental comprenant :

- les chargés de mission mémoire et citoyenneté (CMC) – niveau régional ;
- les services départementaux.

Egalement, au titre de l'entretien des Hauts lieux de mémoire, chaque Haut lieu dispose d'une direction propre.

### *Actions sport mémoire mises en œuvre*

L'ONACVG met en œuvre un ensemble d'actions pédagogiques au titre du sport-mémoire notamment autour de l'Œuvre nationale du Bleuet de France. On peut citer le port du Bleuet par les équipes nationales de football et de rugby autour des commémorations du 11 novembre.

Egalement, l'ONACVG met en place ou contribue à mettre en place avec les acteurs locaux de nombreuses actions pédagogiques qui feront l'objet du kit action (cf. supra) : exposition sport mémoire, *escape game* mémoire, course d'orientation mémorielle.

**Relais sur le terrain** : les coordinateurs mémoire et communication.



mémoire et solidarité

Office National  
des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre

# 27

Expositions produites par l'ONACVG



# 25

Coordinateurs mémoire et communication réalisent des actions pédagogiques en région



# 2

Concours scolaires

## LES CHIFFRES

# 9

Hauts lieux de mémoire

# 30 000

Bénévoles mobilisés chaque année pour le Bleuet de France

# 274

Nécropoles



# 105

Services de proximités :  
France métropolitaine – Outre Mer –  
Afrique du Nord



©ONACVG

## La Fédération des Clubs de La Défense (FCD)

Depuis 60 ans, la Fédération des clubs de la défense (FCD) est reconnue pour ses actions au service du sport et de la culture au sein de la communauté défense étendue à la société civile.

Acteur incontournable de la mise en œuvre des politiques sportives, culturelle, sociale et armées-Nation du Ministère des armées, la FCD et ses clubs s'appuient sur un partenariat dont la raison d'être est de favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion au sein de la communauté de défense par la pratique d'activités concourant au développement des qualités physiques et humaines. La reconnaissance d'utilité publique attribuée en 2015 à la FCD la conforte dans la réalisation de ses ambitions.

La FCD est membre du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). En tant que fédération multisports, elle contribue à promouvoir le sport pour tous, des loisirs à la compétition, en tissant des partenariats avec les fédérations sportives pour viser l'excellence dans chaque discipline. Elle dispose de l'agrément du Ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative, avec lequel elle prend part à la mise en œuvre des différentes politiques publiques (féminisation, insertion, handicap, santé par le sport).

### *Organisation*

Structure associative, la FCD s'appuie sur un réseau de 9 ligues régionales, 410 clubs en France (dont 29 outre-mer) et à l'étranger (7 clubs). Le développement de la pratique sportive pour tous au sein de la communauté de défense est un objectif majeur de la FCD, avec 120 disciplines sportives proposées. Mais la FCD est une fédération multi-activités et compte également 90 activités culturelles. Elle compte aujourd'hui 160 000 adhérents dont 66% sont issus du personnel en activité au ministère des armées, gendarmerie ou communauté de défense.

### *Actions sport mémoire mises en œuvre*

À ce jour, les activités sport-jeunesse-mémoire déjà organisées sont :

- le Raid de la Voie Sacrée Verdun-Paris des 20 et 21 octobre 2018 ;
- la Rencontre de rugby à Cusset (Allier) des 16 et 17 novembre 2018 entre une sélection FCD et une équipe locale pour commémorer un champion mort durant la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale (Eugène Vexenat) ;
- le soutien à des actions ponctuelles de certaines sections « Cadets de la défense ».



9

Ligues  
Régionales



40

Conventions avec des  
fédérations sportives ou  
culturelles

160 000

Licenciés

43%

Des licenciés sont  
des personnels du ministère &  
gendarmerie

33%

Des licenciés  
Sont extérieurs  
à la défense

## LES CHIFFRES



6 Rencontres  
culturelles nationales &  
18 Régionales

90

Activités  
culturelles

120

Activités  
sportives

46

Conseillers  
techniques  
nationaux

40

Manifestations  
sportives  
nationales

416

Clubs répartis sur le territoire  
métropolitain (380), ultramarin  
(29) et à l'étranger (7)

## Le Centre National Des Sports De La Défense (CNSD)

Le CNSD est un organisme interarmées placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées. Il met en œuvre la politique du ministère des armées en matière de sports.

### *Organisation*

Situé à Fontainebleau, le CNSD organise et met en œuvre les formations des filières « entraînement physique militaire et sportif » et « sports équestres ».

Il contribue notamment à la réinsertion par le sport des militaires blessés. Il organise des stages de préparation physique au profit des militaires blessés participant aux compétitions nationales et internationales. Il concourt également au développement de la pratique du sport de haut niveau au sein du ministère des armées.

Par ailleurs, le CNSD contribue à l'intégration des armées, services et organismes interarmées dans le mouvement sportif civil, notamment par la co-organisation de manifestations sportives. Il assure également les relations avec les autres ministères, administrations ou comités compétents qui traitent des activités physiques et sportives et, au niveau international, avec les instances sportives militaires étrangères.

### *Actions sport mémoire mises en œuvre*

Les activités sport-jeunesse-mémoire organisées par le CNSD à Fontainebleau :

- le *World Orienting Day*<sup>6</sup> (mai 2019) à destination des classes de primaire avec environ 50 participants ;
- le Cross district (novembre 2019) à destination des collégiens (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) avec environ 400 participants.

---

<sup>6</sup> Journée mondiale de la course d'orientation



2000

Adhérents pour le club de la  
défense du CNSD



600

Militaires blessés  
reconstruction par le sport



20

Disciplines

## LES CHIFFRES

1200

Stagiaires

1

Coupe du  
monde  
militaire de  
football  
féminin

52

Hectares de domaine à  
Fontainebleau

110

Sportifs de  
haut niveau



6

Championnats de France  
militaires organisés avec des  
clubs civils

## Comment puis-je réaliser une action sport mémoire dans le cadre du programme « Aux sports jeunes citoyens ! » ?

### Préambule

Le programme « Aux sports jeunes citoyens ! » : qu'est-ce que c'est ?

Considérant que le sport et les armées partagent des valeurs communes et que le sport fait partie intégrante des activités des armées, la DSNJ, l'ONACVG, le CNSD et la FCD ont conçu ensemble le programme « Aux sports jeunes citoyens ! » permettant de décliner des actions labellisées pour l'Héritage des JOP Paris 2024 au profit des armées, directions et services.

Le programme vise à proposer des actions pour allier sport et mémoire et à favoriser les activités de mécénat permettant l'ancrage des acteurs sur le terrain.

Ce guide a pour objectif de vous donner l'ensemble des ressources pour les mettre en œuvre à tous les niveaux.

### Choisir la date de son action

Elle dépend du public et des ressources sur place, néanmoins il est important de souligner les grandes dates pour le sport français qui permettent d'assurer un rayonnement plus important pour l'action qui sera mise en œuvre.

1. la semaine du sport scolaire, tous les ans au mois de septembre ;
2. la semaine olympique, tous les ans au mois de février ;
3. la fête du sport, journée mondiale de l'olympisme le 23 juin<sup>7</sup>.

Utiliser le logo « Aux sports jeunes citoyens ! »



Pour ce programme une charte graphique a été mise en place afin d'assurer la cohérence des actions en terme de communication. Le logo est disponible sur demande auprès de la DSNJ.

### Réaliser un *reporting* de ses actions

Afin de valoriser les actions qui seront produites et réaliser des bilans d'étapes, il est important de réaliser un *reporting* sur les actions menées.

Nous souhaiterions dans la mesure du possible une information trimestrielle et un bilan au mois de novembre. Point de contact : DSNJ.

<sup>7</sup> Journée Olympique et la Fête du sport, <http://www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport/>

## Participer à l'une des actions vitrine

Les actions vitrines sont des activités sportives sélectionnées en fonction de leur fort potentiel de rayonnement. Elles correspondent aux grandes dates majeures du sport du monde la défense et du monde civil. Il s'agit en leur sein de porter des activités sport-mémoire et de permettre aux différents acteurs de terrain d'y prendre une part active.

Parmi elles :

### 1. Les 20 km de Paris :

C'est une course d'endurance partant du Pont d'Iéna et s'arrêtant au pied de la Tour Eiffel. La prochaine course se déroulera le dimanche 13 octobre 2019 à 10h. Le bleu de France sera présent sur les maillots des coureurs afin de participer à l'association du sport et de la mémoire.

Action sport-mémoire à porter : possibilité de proposer une activité sport-mémoire, par exemple constituer une équipe Bleu de France au profit d'une récolte de fonds auprès de l'œuvre.

Contacts : DSNJ – CNSD.

### 2. Le Raid de la Voie Sacrée (RVS):

La FCD a organisé en septembre 2018 le RVS, de Verdun à Fontainebleau. Ce Raid sur 250 km permet de découvrir la route mythique de la « Voie Sacrée » empruntée par les soldats lors de la Grande Guerre pour rallier le front à Verdun, et de saluer le courage et la mémoire de tous les sportifs français et étrangers morts au combat. Sur ces deux jours, trois disciplines sportives seront proposées : du trail-running, du VTT et du swimrun avant l'arrivée au CNSD, centre historique du sport militaire de haut niveau.

Action sport-mémoire à porter : possibilité de proposer la constitution d'une équipe, réalisation d'une exposition sport-mémoire avec les jeunes à Fontainebleau, participation des jeunes à l'organisation.

Contact : FCD.

### 3. Evènements nationaux et internationaux du CNSD

Le CNSD, en tant qu'organisateur de championnats internationaux militaires et de compétitions nationales militaires, peut réaliser des opérations ponctuelles avec les jeunes sur une thématique mémorielle.

Contact : CNSD – FCD.

## Mettre en œuvre une des 7 actions phares du programme

Vous souhaitez mettre en œuvre une action « sport-mémoire » localement, ce kit pour action doit vous permettre de retrouver toutes les étapes, les relais et les ressources dont vous avez besoin. Elles seront adaptées pour tous types d'acteurs avec plus ou moins de ressources.

### **ACTION 1 : Présenter aux jeunes l'exposition « Sports, Mémoire & Défense » de l'ONACVG**

#### *Objectifs de l'action*

- illustrer les liens entre le Sport et la Défense à travers le parcours combattant de sportifs dans les deux guerres mondiales ;
- connaître le rôle du sport dans les armées ;
- travailler autour du rôle sociétal du sport (commémoration, hommages, Bleuets de France...).

#### *Description de l'action*

L'exposition "Sports, Mémoire & Défense" évoque les grandes figures sportives qui ont traversé les conflits mondiaux. En présentant les panneaux un à un, l'auditoire peut être interrogé sur ses connaissances au fil de l'énumération des parcours particuliers. Un questionnaire adapté à l'exposition peut être distribué. Cet atelier peut être utilisé dans différents cadres, il est notamment très adapté aux Journées Défense et Citoyenneté.

#### *Possibilités d'adaptation*

L'exposition et le questionnaire sont adaptés à des adolescents ou des jeunes adultes. Il est possible d'adapter le questionnaire pour varier les niveaux ou axer sur des sportifs en lien avec le territoire. Il existe de nombreux footballeurs, *rugbymens* ou cyclistes mobilisés en 14-18 ainsi que des sportifs qui se sont engagés dans la Résistance.

#### *Ressources pédagogiques*

L'ONACVG met à disposition l'exposition et le questionnaire.

#### *Relais*

Les coordinateurs Mémoire et Communication de l'ONACVG peuvent animer l'exposition et proposer le questionnaire<sup>8</sup>.

#### *Modalités pratiques d'organisation :*

Disposer d'une salle pouvant accueillir 13 panneaux.

#### *Outils à fournir :*

Fournir des stylos pour remplir le questionnaire.

#### *Ressources humaines nécessaires :*

1-2 encadrants.

#### *Démarches administratives et juridiques :*

Assurances, droit à l'image, demande d'autorisation d'organisation, respect de l'accessibilité, *reporting*.

---

<sup>8</sup> Se référer à l'annuaire des relais locaux de l'ONACVG

Exemples de panneaux présentés lors de l'exposition :

The exhibition panel is divided into two main sections. The top section features a blue-tinted background with a photograph of a group of men in military uniforms. Overlaid on this is the title 'LES SPORTIFS DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE' in large, bold, light blue letters. Below the title is a photograph of a man, Alain Mimoun, running on a track. The bottom section features a white background with a photograph of a man, Louison Bobet, riding a bicycle on a dirt road. The text for each athlete is presented in a clean, sans-serif font.

## LES SPORTIFS DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

### Alain MIMOUN

Natif d'Algérie, Alain Mimoun s'engage en 1939, à 18 ans, et combat en Tunisie contre l'Afrika Korps. Nommé caporal, il est grièvement blessé lors des combats au Mont Cassin, en Italie, en janvier 1944, échappant de peu à l'amputation. Rétabli, il participe au débarquement de Provence le 15 août 1944 et reçoit la Croix de guerre. Démobilisé en 1946, il mène ensuite une brillante carrière internationale en course de fond et remporte le marathon aux J.O. de 1956 à Melbourne. Il décède en juin 2013.

© INSEP / Fontènegue

### Louison BOBET

Né en 1925 à Saint-Méen le Grand, en Ille-et-Vilaine, il rejoint la Résistance avant de s'engager dans les F.F.I. (Forces françaises de l'intérieur). Sa compagnie prend part aux combats de la poche de Lorient et de Saint-Nazaire, bastions de résistance allemands. Après guerre, il mène une formidable carrière cycliste, vainqueur à trois reprises du Tour de France et champion du monde en 1954 en Allemagne. Il se reconvertira dans la création de centres de thalassothérapie. Un musée lui est consacré dans sa ville natale et plusieurs rues portent son nom à travers la France.

Droits réservés

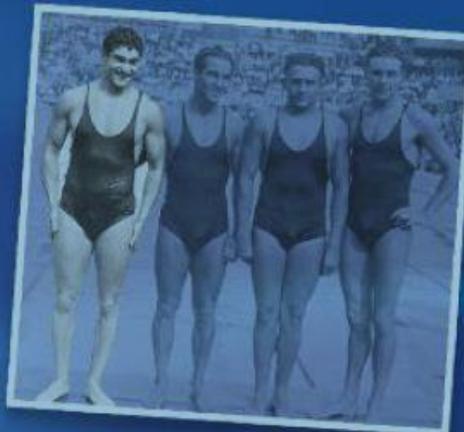
## Alfred NAKACHE

Né en 1915 en Algérie, Nakache possède en 1940 plusieurs titres de champion de France. Juif algérien, il se voit retirer sa nationalité française par Vichy. Gagnant en 1942 cinq titres de champion de France, il subit une campagne médiatique antisémite. Déporté à Auschwitz en janvier 1944, il apprend les disparitions de sa femme et de sa fille de deux ans. En déportation, il subit l'humiliation des gardiens qui l'obligent à aller chercher des objets au fond d'un bassin de rétention d'eau.

En janvier 1945, il est transféré à Buchenwald d'où il est libéré en avril.

Il redevient champion de France du 200m papillon en 1946 et participe même aux J.O. de Londres en 1948, avec l'équipe de France de water-polo. Il décède en 1983.

De nombreux bassins portent aujourd'hui son nom.



Droits réservés

COLLECTIF GINO BARTALI COMME JE SUIS - HEMAZ



### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Gino Bartali**, grand champion cycliste italien, double vainqueur du Tour de France, s'est démarqué pendant la Seconde Guerre mondiale en acheminant des faux papiers vers des couvents où étaient cachés des Juifs. Ses actions lui ont valu le titre de « Juste parmi les nations » à titre posthume, en 2013.

## **ACTION 2 : Témoigner sur le sport et les conflits contemporains**

Le jeune public s'intéresse non seulement au(x) sport(s) mais aussi aux personnes qui le pratiquent, nos champions, nos professionnels, nos anciens combattants, nos blessés de guerre qui se reconstruisent par le sport, à tous les hommes et les femmes qui ont fait du sport leur vocation ou une reconversion au sein des conflits contemporains qui nous entourent.

### *Objectifs de l'action :*

- sensibiliser les jeunes (8-25 ans) aux parcours de sportifs de hauts niveaux du CNSD ;
- faire témoigner des blessés de guerre qui se reconstruisent grâce au sport dans l'enceinte du CNSD.

### *Description de l'action :*

Ces rencontres avec des personnes sportives de haut niveau ou qui se reconstruisent par le sport peuvent être source d'inspiration pour la jeunesse. Ils pourront ainsi mieux appréhender leur place et leur rôle en tant que citoyen et acteurs du monde contemporain.

### *Possibilités d'adaptation :*

Ces modules peuvent être présentés à toutes les classes d'âges, à partir de 8-10 ans. Il n'y a pas de contrainte particulière concernant le lieu. L'activité peut être modulable selon l'espace et le temps mis à disposition permettant éventuellement en plus du témoignage et du message de l'intervenant, une démonstration ou une participation des jeunes avec le sportif.

### *Relais :*

Contactez le CDT Henri Duval au CNSD.

### *Modalités pratiques d'organisation :*

Salle pouvant accueillir des jeunes, possibilité de réaliser une activité sportive en extérieur.

Cette activité pourrait être organisée à l'occasion de la semaine nationale des personnes handicapées physiques du 11 au 17 mars ou encore le 23 juin pour la journée mondiale de l'Olympisme.

### *Outils à fournir :*

Tables, chaises, éventuellement certains équipements sportifs pour une démonstration.

### *Ressources humaines nécessaires :*

1-2 encadrants.

### *Démarches administratives et juridiques :*

Assurances, droit à l'image, demande d'autorisation d'organisation, respect de l'accessibilité, reporting...

### *Communication :*

Valoriser autant que possible l'opération dans la presse locale, et écrire une brève pour le site SGA Connect.

### **ACTION 3 : Réaliser une opération mémorielle autour de la figure d'un sportif**

#### *Objectifs de l'action :*

Le public sportif ne s'intéresse pas uniquement aux scores et aux résultats de chaque compétition, il montre un intérêt pour tout ce qui touche à l'histoire de ces disciplines (les origines, les grands noms, les records...). L'objectif est ici de sensibiliser la jeunesse (10-25 ans) aux parcours de sportifs qui se sont engagés au service de la France : un engagement qui peut être ancien, à l'image de celui des athlètes qui ont combattu en 1914-1918 ou en 1939-1945, mais qui peut également être actuel au travers des contrats proposés par le ministère des armées aux sportifs de haut niveau.

#### *Description de l'action :*

Des visites de sites, notamment des enceintes sportives qui conservent la mémoire de sportifs morts pour la France (par exemple : le nom du stade, la présence de monuments aux morts ou de stèles) peuvent être organisées. Elles offrent un cadre pour expliquer pourquoi les noms de nombreux stades sont intimement liés à la grande Histoire (Roland Garros, Aimé Giral, Maurice Boyau, Marcel Deflandre...), et comment l'histoire du sport peut se lire en creux dans l'Histoire (pourquoi il n'y a pas de compétitions en France entre 1914 et 1918 ? Pourquoi il y a des compétitions de zone occupée et de zone libre en 1940-1941 ? Où étaient prévus les jeux olympiques de 1916 ? ...).

#### *Possibilités d'adaptation :*

Ces modules peuvent être présentés à toutes les classes d'âges, à partir de 9-10, ans partout où il y a une référence à l'histoire de ces athlètes (stades, monuments aux morts, stèles, nécropoles...). Pour le reste du territoire, il est possible de présenter un module plus général sur l'ensemble des sportifs morts pour la France. On peut également envisager des rencontres avec de grands noms du sport qui sont, ou qui ont été, sous contrat avec le ministère des Armées.

#### *Ressources pédagogiques :*

Pour faire des recherches, il existe de nombreux outils et notamment :

- l'exposition « sport-mémoire et défense » de l'ONACVG ;
- les archives du sport ;
- l'exposition départementale de l'ONACVG du Rhône « Sportifs et Résistance »
- l'exposition du Mémorial de la Shoah « Le sport européen à l'épreuve du nazisme, des J.O. de Berlin aux J.O. de Londres (1936-1948) » ;
- le livre de Michel Merckel « 14-18. Le sport sort des tranchées » avec une exposition et un documentaire qui accompagne le livre.

#### *Relais :*

Les coordonnateurs Mémoire et Communication pour la médiation, le service commercial/événementiel des stades concernés, département de l'entretien et de la rénovation des sépultures de guerre de l'ONACVG.

#### *Modalités pratiques d'organisation :*

Une salle pour présenter l'exposition. Prévoir une demande de visite de site en fonction des endroits (stades, nécropoles).

#### *Outils à fournir :*

Vidéo projecteur, tables, chaises.

#### *Ressources humaines nécessaires :*

1-2 encadrants.

#### *Démarches administratives et juridiques :*

Assurances, droit à l'image, demande d'autorisation d'organisation, respect de l'accessibilité, reporting...

#### *Communication :*

Valoriser autant que possible l'opération dans la presse locale, et écrire une brève pour le site de l'ONACVG / SGA Connect.

### **ACTION 4 : Réaliser une rencontre sportive autour du Bleuet de France**

#### *Objectifs de l'action :*

Sensibiliser les jeunes à la mémoire grâce à la fleur qui la symbolise, le Bleuet de France. Amener le Bleuet sur le terrain du sport permet de le rendre visible à une échelle bien plus grande que celle de la cérémonie commémorative, et permet de sensibiliser ceux qui se déplacent. Cette approche permet de toucher le public le plus large possible, de 7 à 77 ans.

#### *Description de l'action :*

Deux possibilités existent :

1. médiatiser le Bleuet de France sur une épreuve sportive déjà existante. Dans ce cas, la marge de manœuvre est limitée car il s'agit d'un partenariat qui doit s'adapter aux règlements imposés par les organisateurs de l'épreuve ;
2. organiser un nouvel évènement au profit du Bleuet : une course, un rallye, un challenge ou un tournoi...

Le Bleuet peut être visible sur les acteurs et/ou dans l'environnement (stade, salle, bord de route ou de piscine...). Quelle que soit l'option retenue, il est important que cette exposition médiatique soit expliquée aux acteurs et aux spectateurs : Qu'est-ce que le Bleuet de France ? A quoi sert-il ? Pourquoi est-il présent lors de cet évènement ?

#### *Possibilités d'adaptation :*

Toutes les fédérations, ligues, associations sportives peuvent être sensibilisés aux missions de l'œuvre Nationale du Bleuet de France. Les potentialités sportives de chaque région peuvent faciliter ce genre de collaborations (il y a des « terres » de football, de rugby, de basket, de cyclisme...) tout comme les personnalités sportives. Nombreux sont les sportifs à être restés dans l'Histoire aussi bien pour leurs exploits sur le terrain que pour leur engagement au service de la France. Le Bleuet, symbole national de la mémoire, est donc le meilleur moyen de leur rendre hommage.

#### *Ressources pédagogiques :*

L'exposition sport-mémoire de l'ONACVG, les archives du sport.

#### *Relais :*

Ligues ou fédérations concernées. Coordonnateurs Mémoire et Communication de l'ONACVG pour la médiation.

#### *Modalités pratiques d'organisation :*

En fonction de la discipline concernée (stade, salle, piscine, voies publiques et /ou privées...)

#### *Outils à fournir :*

En fonction du mode d'organisation retenu. Il peut s'agir de fournir des supports de communication physiques et numériques ainsi que des éléments pédagogiques (biographies, éléments de contexte sur les conflits du XX<sup>ème</sup> siècle...).

#### *Ressources humaines nécessaires :*

En fonction du type d'opération retenu.

#### *Démarches administratives et juridiques :*

En fonction du type d'opération retenu. S'il s'agit d'un simple partenariat, la signature d'une convention est recommandée. S'il s'agit d'une organisation complète : recherche de partenaires financiers, demande d'autorisation d'organisation, respect de l'accessibilité, droits à l'image, assurances, reporting...etc.

#### *Communication :*

Valoriser autant que possible l'opération dans la presse locale, et écrire une brève pour le site de l'ONACVG / SGA Connect.

### **ACTION 5 : Chercher des indices historiques lors d'une course d'orientation mémorielle**

#### *Objectifs de l'action :*

Permettre à des jeunes de pratiquer une activité sportive en extérieur et de découvrir les codes de la course d'orientation, tout en réfléchissant à des questions mémorielles sur les deux guerres mondiales.

#### *Description de l'action :*

Munis d'une carte et d'une boussole, les participants mènent une course d'orientation avec un parcours défini, dans le temps le plus court possible. Ils doivent également répondre à un questionnaire mémoriel, et s'aider pour cela des balises à trouver à chaque étape de la course d'orientation : elles comportent toutes des indices, avec différents degrés de difficulté.

#### *Possibilités d'adaptation :*

Le questionnaire est déjà adapté à différents niveaux puisque les balises donnent des indices à difficulté variable, de « très facile » à « très difficile ». Il est possible de travailler les questions pour les mettre en lien avec les problématiques mémorielles locales et les parcours historiques issus du territoire où se déroule l'opération. Le parcours de la course d'orientation doit également s'adapter à la topographie du terrain.

#### *Ressources pédagogiques :*

Questions et indices développés par l'ONACVG et la DSNJ dans le cadre de la course d'orientation mémorielle des Cadets du Var.

#### *Relais :*

Coordonnateurs Mémoire et Communication de l'ONACVG pour adapter le questionnaire, Délégués Militaires Départementaux pour animer la course.

#### *Modalités pratiques d'organisation :*

Un terrain extérieur suffisamment grand pour permettre une course variée et ludique.

### Outils à fournir :

1 boussole et 1 carte par participant, impression des indices pour les balises.

### Ressources humaines nécessaires :

Nombre d'encadrants à adapter au nombre de participants.

### Démarches administratives et juridiques :

Assurances, droit à l'image, demande d'autorisation d'organisation, respect de l'accessibilité, reporting...

### Communication :

Valoriser autant que possible l'opération dans la presse locale, et écrire une brève pour le site de l'ONACVG / SGA Com.



## EXEMPLE D'INDICES

### Question : je recherche le prénom et le nom complet d'un personnage historique

A la tête de la 2<sup>ème</sup> Division Blindée, ce général de division libère Paris le 25 août 1944 puis Strasbourg le 23 novembre de la même année.  
Il décède le 28 novembre 1947 dans un accident d'avion.  
Il reçoit des obsèques nationales et repose aux Invalides.  
Il est élevé à la dignité de Maréchal de France à titre posthume le 23 août 1952.

Réponse attendue : Philippe Leclerc de Hauteclocque



## Indice précis

The crossword puzzle grid contains the following words:

- Across 1: MEREDE
- Across 2: LECLERC
- Across 3: DUC
- Across 4: OTON
- Across 5: PANZER
- Across 6: COLERE
- Across 7: TIR
- Across 8: F
- Across 9: Z
- Across 10: N
- Across 11: O
- Across 12: L
- Across 13: I
- Across 14: B
- Across 15: T
- Across 16: E
- Across 17: E
- Across 18: M
- Across 19: E
- Across 20: R
- Across 21: E
- Across 22: D
- Across 23: U
- Across 24: C
- Across 25: T
- Across 26: I
- Across 27: O
- Across 28: N
- Across 29: P
- Across 30: A
- Across 31: N
- Across 32: Z
- Across 33: F
- Across 34: T
- Across 35: I
- Across 36: R
- Across 37: E
- Across 38: L
- Across 39: E
- Across 40: C
- Across 41: L
- Across 42: E
- Across 43: R
- Across 44: C
- Across 45: O
- Across 46: T
- Across 47: O
- Across 48: N
- Across 49: E
- Across 50: L
- Across 51: L
- Across 52: O
- Across 53: T
- Across 54: E
- Across 55: R
- Across 56: E
- Across 57: D
- Across 58: U
- Across 59: C
- Across 60: T
- Across 61: I
- Across 62: O
- Across 63: N
- Across 64: P
- Across 65: A
- Across 66: N
- Across 67: Z
- Across 68: F
- Across 69: T
- Across 70: I
- Across 71: R
- Across 72: E
- Across 73: L
- Across 74: E
- Across 75: C
- Across 76: L
- Across 77: E
- Across 78: R
- Across 79: C
- Across 80: O
- Across 81: T
- Across 82: O
- Across 83: N
- Across 84: E
- Across 85: L
- Across 86: L
- Across 87: O
- Across 88: T
- Across 89: E
- Across 90: R
- Across 91: E
- Across 92: D
- Across 93: U
- Across 94: C
- Across 95: T
- Across 96: I
- Across 97: O
- Across 98: N
- Across 99: P
- Across 100: A
- Across 101: N
- Across 102: Z
- Across 103: F
- Across 104: T
- Across 105: I
- Across 106: R
- Across 107: E
- Across 108: L
- Across 109: E
- Across 110: C
- Across 111: L
- Across 112: E
- Across 113: R
- Across 114: C
- Across 115: O
- Across 116: T
- Across 117: O
- Across 118: N
- Across 119: E
- Across 120: L
- Across 121: L
- Across 122: O
- Across 123: T
- Across 124: E
- Across 125: R
- Across 126: E
- Across 127: D
- Across 128: U
- Across 129: C
- Across 130: T
- Across 131: I
- Across 132: O
- Across 133: N
- Across 134: P
- Across 135: A
- Across 136: N
- Across 137: Z
- Across 138: F
- Across 139: T
- Across 140: I
- Across 141: R
- Across 142: E
- Across 143: L
- Across 144: E
- Across 145: C
- Across 146: L
- Across 147: E
- Across 148: R
- Across 149: C
- Across 150: O
- Across 151: T
- Across 152: O
- Across 153: N
- Across 154: E
- Across 155: L
- Across 156: L
- Across 157: O
- Across 158: T
- Across 159: E
- Across 160: R
- Across 161: E
- Across 162: D
- Across 163: U
- Across 164: C
- Across 165: T
- Across 166: I
- Across 167: O
- Across 168: N
- Across 169: P
- Across 170: A
- Across 171: N
- Across 172: Z
- Across 173: F
- Across 174: T
- Across 175: I
- Across 176: R
- Across 177: E
- Across 178: L
- Across 179: E
- Across 180: C
- Across 181: L
- Across 182: E
- Across 183: R
- Across 184: C
- Across 185: O
- Across 186: T
- Across 187: O
- Across 188: N
- Across 189: E
- Across 190: L
- Across 191: L
- Across 192: O
- Across 193: T
- Across 194: E
- Across 195: R
- Across 196: E
- Across 197: D
- Across 198: U
- Across 199: C
- Across 200: T
- Across 201: I
- Across 202: O
- Across 203: N
- Across 204: P
- Across 205: A
- Across 206: N
- Across 207: Z
- Across 208: F
- Across 209: T
- Across 210: I
- Across 211: R
- Across 212: E
- Across 213: L
- Across 214: E
- Across 215: C
- Across 216: L
- Across 217: E
- Across 218: R
- Across 219: C
- Across 220: O
- Across 221: T
- Across 222: O
- Across 223: N
- Across 224: E
- Across 225: L
- Across 226: L
- Across 227: O
- Across 228: T
- Across 229: E
- Across 230: R
- Across 231: E
- Across 232: D
- Across 233: U
- Across 234: C
- Across 235: T
- Across 236: I
- Across 237: O
- Across 238: N
- Across 239: P
- Across 240: A
- Across 241: N
- Across 242: Z
- Across 243: F
- Across 244: T
- Across 245: I
- Across 246: R
- Across 247: E
- Across 248: L
- Across 249: E
- Across 250: C
- Across 251: L
- Across 252: E
- Across 253: R
- Across 254: C
- Across 255: O
- Across 256: T
- Across 257: O
- Across 258: N
- Across 259: E
- Across 260: L
- Across 261: L
- Across 262: O
- Across 263: T
- Across 264: E
- Across 265: R
- Across 266: E
- Across 267: D
- Across 268: U
- Across 269: C
- Across 270: T
- Across 271: I
- Across 272: O
- Across 273: N
- Across 274: P
- Across 275: A
- Across 276: N
- Across 277: Z
- Across 278: F
- Across 279: T
- Across 280: I
- Across 281: R
- Across 282: E
- Across 283: L
- Across 284: E
- Across 285: C
- Across 286: L
- Across 287: E
- Across 288: R
- Across 289: C
- Across 290: O
- Across 291: T
- Across 292: O
- Across 293: N
- Across 294: E
- Across 295: L
- Across 296: L
- Across 297: O
- Across 298: T
- Across 299: E
- Across 300: R
- Across 301: E
- Across 302: D
- Across 303: U
- Across 304: C
- Across 305: T
- Across 306: I
- Across 307: O
- Across 308: N
- Across 309: P
- Across 310: A
- Across 311: N
- Across 312: Z
- Across 313: F
- Across 314: T
- Across 315: I
- Across 316: R
- Across 317: E
- Across 318: L
- Across 319: E
- Across 320: C
- Across 321: L
- Across 322: E
- Across 323: R
- Across 324: C
- Across 325: O
- Across 326: T
- Across 327: O
- Across 328: N
- Across 329: E
- Across 330: L
- Across 331: L
- Across 332: O
- Across 333: T
- Across 334: E
- Across 335: R
- Across 336: E
- Across 337: D
- Across 338: U
- Across 339: C
- Across 340: T
- Across 341: I
- Across 342: O
- Across 343: N
- Across 344: P
- Across 345: A
- Across 346: N
- Across 347: Z
- Across 348: F
- Across 349: T
- Across 350: I
- Across 351: R
- Across 352: E
- Across 353: L
- Across 354: E
- Across 355: C
- Across 356: L
- Across 357: E
- Across 358: R
- Across 359: C
- Across 360: O
- Across 361: T
- Across 362: O
- Across 363: N
- Across 364: E
- Across 365: L
- Across 366: L
- Across 367: O
- Across 368: T
- Across 369: E
- Across 370: R
- Across 371: E
- Across 372: D
- Across 373: U
- Across 374: C
- Across 375: T
- Across 376: I
- Across 377: O
- Across 378: N
- Across 379: P
- Across 380: A
- Across 381: N
- Across 382: Z
- Across 383: F
- Across 384: T
- Across 385: I
- Across 386: R
- Across 387: E
- Across 388: L
- Across 389: E
- Across 390: C
- Across 391: L
- Across 392: E
- Across 393: R
- Across 394: C
- Across 395: O
- Across 396: T
- Across 397: O
- Across 398: N
- Across 399: E
- Across 400: L
- Across 401: L
- Across 402: O
- Across 403: T
- Across 404: E
- Across 405: R
- Across 406: E
- Across 407: D
- Across 408: U
- Across 409: C
- Across 410: T
- Across 411: I
- Across 412: O
- Across 413: N
- Across 414: P
- Across 415: A
- Across 416: N
- Across 417: Z
- Across 418: F
- Across 419: T
- Across 420: I
- Across 421: R
- Across 422: E
- Across 423: L
- Across 424: E
- Across 425: C
- Across 426: L
- Across 427: E
- Across 428: R
- Across 429: C
- Across 430: O
- Across 431: T
- Across 432: O
- Across 433: N
- Across 434: E
- Across 435: L
- Across 436: L
- Across 437: O
- Across 438: T
- Across 439: E
- Across 440: R
- Across 441: E
- Across 442: D
- Across 443: U
- Across 444: C
- Across 445: T
- Across 446: I
- Across 447: O
- Across 448: N
- Across 449: P
- Across 450: A
- Across 451: N
- Across 452: Z
- Across 453: F
- Across 454: T
- Across 455: I
- Across 456: R
- Across 457: E
- Across 458: L
- Across 459: E
- Across 460: C
- Across 461: L
- Across 462: E
- Across 463: R
- Across 464: C
- Across 465: O
- Across 466: T
- Across 467: O
- Across 468: N
- Across 469: E
- Across 470: L
- Across 471: L
- Across 472: O
- Across 473: T
- Across 474: E
- Across 475: R
- Across 476: E
- Across 477: D
- Across 478: U
- Across 479: C
- Across 480: T
- Across 481: I
- Across 482: O
- Across 483: N
- Across 484: P
- Across 485: A
- Across 486: N
- Across 487: Z
- Across 488: F
- Across 489: T
- Across 490: I
- Across 491: R
- Across 492: E
- Across 493: L
- Across 494: E
- Across 495: C
- Across 496: L
- Across 497: E
- Across 498: R
- Across 499: C
- Across 500: O
- Across 501: T
- Across 502: O
- Across 503: N
- Across 504: E
- Across 505: L
- Across 506: L
- Across 507: O
- Across 508: T
- Across 509: E
- Across 510: R
- Across 511: E
- Across 512: D
- Across 513: U
- Across 514: C
- Across 515: T
- Across 516: I
- Across 517: O
- Across 518: N
- Across 519: P
- Across 520: A
- Across 521: N
- Across 522: Z
- Across 523: F
- Across 524: T
- Across 525: I
- Across 526: R
- Across 527: E
- Across 528: L
- Across 529: E
- Across 530: C
- Across 531: L
- Across 532: E
- Across 533: R
- Across 534: C
- Across 535: O
- Across 536: T
- Across 537: O
- Across 538: N
- Across 539: E
- Across 540: L
- Across 541: L
- Across 542: O
- Across 543: T
- Across 544: E
- Across 545: R
- Across 546: E
- Across 547: D
- Across 548: U
- Across 549: C
- Across 550: T
- Across 551: I
- Across 552: O
- Across 553: N
- Across 554: P
- Across 555: A
- Across 556: N
- Across 557: Z
- Across 558: F
- Across 559: T
- Across 560: I
- Across 561: R
- Across 562: E
- Across 563: L
- Across 564: E
- Across 565: C
- Across 566: L
- Across 567: E
- Across 568: R
- Across 569: C
- Across 570: O
- Across 571: T
- Across 572: O
- Across 573: N
- Across 574: E
- Across 575: L
- Across 576: L
- Across 577: O
- Across 578: T
- Across 579: E
- Across 580: R
- Across 581: E
- Across 582: D
- Across 583: U
- Across 584: C
- Across 585: T
- Across 586: I
- Across 587: O
- Across 588: N
- Across 589: P
- Across 590: A
- Across 591: N
- Across 592: Z
- Across 593: F
- Across 594: T
- Across 595: I
- Across 596: R
- Across 597: E
- Across 598: L
- Across 599: E
- Across 600: C
- Across 601: L
- Across 602: E
- Across 603: R
- Across 604: C
- Across 605: O
- Across 606: T
- Across 607: O
- Across 608: N
- Across 609: E
- Across 610: L
- Across 611: L
- Across 612: O
- Across 613: T
- Across 614: E
- Across 615: R
- Across 616: E
- Across 617: D
- Across 618: U
- Across 619: C
- Across 620: T
- Across 621: I
- Across 622: O
- Across 623: N
- Across 624: P
- Across 625: A
- Across 626: N
- Across 627: Z
- Across 628: F
- Across 629: T
- Across 630: I
- Across 631: R
- Across 632: E
- Across 633: L
- Across 634: E
- Across 635: C
- Across 636: L
- Across 637: E
- Across 638: R
- Across 639: C
- Across 640: O
- Across 641: T
- Across 642: O
- Across 643: N
- Across 644: E
- Across 645: L
- Across 646: L
- Across 647: O
- Across 648: T
- Across 649: E
- Across 650: R
- Across 651: E
- Across 652: D
- Across 653: U
- Across 654: C
- Across 655: T
- Across 656: I
- Across 657: O
- Across 658: N
- Across 659: P
- Across 660: A
- Across 661: N
- Across 662: Z
- Across 663: F
- Across 664: T
- Across 665: I
- Across 666: R
- Across 667: E
- Across 668: L
- Across 669: E
- Across 670: C
- Across 671: L
- Across 672: E
- Across 673: R
- Across 674: C
- Across 675: O
- Across 676: T
- Across 677: O
- Across 678: N
- Across 679: E
- Across 680: L
- Across 681: L
- Across 682: O
- Across 683: T
- Across 684: E
- Across 685: R
- Across 686: E
- Across 687: D
- Across 688: U
- Across 689: C
- Across 690: T
- Across 691: I
- Across 692: O
- Across 693: N
- Across 694: P
- Across 695: A
- Across 696: N
- Across 697: Z
- Across 698: F
- Across 699: T
- Across 700: I
- Across 701: R
- Across 702: E
- Across 703: L
- Across 704: E
- Across 705: C
- Across 706: L
- Across 707: E
- Across 708: R
- Across 709: C
- Across 710: O
- Across 711: T
- Across 712: O
- Across 713: N
- Across 714: E
- Across 715: L
- Across 716: L
- Across 717: O
- Across 718: T
- Across 719: E
- Across 720: R
- Across 721: E
- Across 722: D
- Across 723: U
- Across 724: C
- Across 725: T
- Across 726: I
- Across 727: O
- Across 728: N
- Across 729: P
- Across 730: A
- Across 731: N
- Across 732: Z
- Across 733: F
- Across 734: T
- Across 735: I
- Across 736: R
- Across 737: E
- Across 738: L
- Across 739: E
- Across 740: C
- Across 741: L
- Across 742: E
- Across 743: R
- Across 744: C
- Across 745: O
- Across 746: T
- Across 747: O
- Across 748: N
- Across 749: E
- Across 750: L
- Across 751: L
- Across 752: O
- Across 753: T
- Across 754: E
- Across 755: R
- Across 756: E
- Across 757: D
- Across 758: U
- Across 759: C
- Across 760: T
- Across 761: I
- Across 762: O
- Across 763: N
- Across 764: P
- Across 765: A
- Across 766: N
- Across 767: Z
- Across 768: F
- Across 769: T
- Across 770: I
- Across 771: R
- Across 772: E
- Across 773: L
- Across 774: E
- Across 775: C
- Across 776: L
- Across 777: E
- Across 778: R
- Across 779: C
- Across 780: O
- Across 781: T
- Across 782: O
- Across 783: N
- Across 784: E
- Across 785: L
- Across 786: L
- Across 787: O
- Across 788: T
- Across 789: E
- Across 790: R
- Across 791: E
- Across 792: D
- Across 793: U
- Across 794: C
- Across 795: T
- Across 796: I
- Across 797: O
- Across 798: N
- Across 799: P
- Across 800: A
- Across 801: N
- Across 802: Z
- Across 803: F
- Across 804: T
- Across 805: I
- Across 806: R
- Across 807: E
- Across 808: L
- Across 809: E
- Across 810: C
- Across 811: L
- Across 812: E
- Across 813: R
- Across 814: C
- Across 815: O
- Across 816: T
- Across 817: O
- Across 818: N
- Across 819: E
- Across 820: L
- Across 821: L
- Across 822: O
- Across 823: T
- Across 824: E
- Across 825: R
- Across 826: E
- Across 827: D
- Across 828: U
- Across 829: C
- Across 830: T
- Across 831: I
- Across 832: O
- Across 833: N
- Across 834: P
- Across 835: A
- Across 836: N
- Across 837: Z
- Across 838: F
- Across 839: T
- Across 840: I
- Across 841: R
- Across 842: E
- Across 843: L
- Across 844: E
- Across 845: C
- Across 846: L
- Across 847: E
- Across 848: R
- Across 849: C
- Across 850: O
- Across 851: T
- Across 852: O
- Across 853: N
- Across 854: E
- Across 855: L
- Across 856: L
- Across 857: O
- Across 858: T
- Across 859: E
- Across 860: R
- Across 861: E
- Across 862: D
- Across 863: U
- Across 864: C
- Across 865: T
- Across 866: I
- Across 867: O
- Across 868: N
- Across 869: P
- Across 870: A
- Across 871: N
- Across 872: Z
- Across 873: F
- Across 874: T
- Across 875: I
- Across 876: R
- Across 877: E
- Across 878: L
- Across 879: E
- Across 880: C
- Across 881: L
- Across 882: E
- Across 883: R
- Across 884: C
- Across 885: O
- Across 886: T
- Across 887: O
- Across 888: N
- Across 889: E
- Across 890: L
- Across 891: L
- Across 892: O
- Across 893: T
- Across 894: E
- Across 895: R
- Across 896: E
- Across 897: D
- Across 898: U
- Across 899: C
- Across 900: T
- Across 901: I
- Across 902: O
- Across 903: N
- Across 904: P
- Across 905: A
- Across 906: N
- Across 907: Z
- Across 908: F
- Across 909: T
- Across 910: I
- Across 911: R
- Across 912: E
- Across 913: L
- Across 914: E
- Across 915: C
- Across 916: L
- Across 917: E
- Across 918: R
- Across 919: C
- Across 920: O
- Across 921: T
- Across 922: O
- Across 923: N
- Across 924: E
- Across 925: L
- Across 926: L
- Across 927: O
- Across 928: T
- Across 929: E
- Across 930: R
- Across 931: E
- Across 932: D
- Across 933: U
- Across 934: C
- Across 935: T
- Across 936: I
- Across 937: O
- Across 938: N
- Across 939: P
- Across 940: A
- Across 941: N
- Across 942: Z
- Across 943: F
- Across 944: T
- Across 945: I
- Across 946: R
- Across 947: E
- Across 948: L
- Across 949: E
- Across 950: C
- Across 951: L
- Across 952: E
- Across 953: R
- Across 954: C
- Across 955: O
- Across 956: T
- Across 957: O
- Across 958: N
- Across 959: E
- Across 960: L
- Across 961: L
- Across 962: O
- Across 963: T
- Across 964: E
- Across 965: R
- Across 966: E
- Across 967: D
- Across 968: U
- Across 969



## Indice « vague »



Sous l'arc de triomphe le générale Ph [redacted] L [redacted] de H [redacted] et les blindés de la 2<sup>e</sup> DB



## Indice moyennement précis

Plaque du « square du Serment de Koufra » Paris XIV<sup>e</sup> arrondissement



Une citation célèbre du colonel Philippe L [redacted]

### **ACTION 6 : redécouvrir notre histoire avec un *escape game* « sport-mémoire »**

#### *Objectifs de l'action :*

Mettre en lumière les liens forts entre esprit sportif et esprit « résistant ». Cette action se veut principalement à destination du public scolaire et des jeunes licenciés de clubs sportifs. Elle peut également être modulée et adaptée au grand public.

#### *Description de l'action :*

A travers les deux grands conflits mondiaux, le joueur est entraîné dans la découverte de parcours d'engagement d'hommes et de femmes pour la défense de leur nation et des valeurs républicaines. Composé de « tableaux » mélangeant histoire et fiction, agrémenté de documents d'époque, le jeu permet de décrypter des énigmes et des codes afin de découvrir l'histoire du Coquelicot 42, club d'athlétisme stéphanois. Les fondateurs du club, anciens poilus, avaient côtoyé l'armée britannique et ainsi découvert le sens de la fleur souvenir du Coquelicot, qui donnera son nom au club. Les énigmes qui composent *l'escape game* ont permis de retracer le parcours de deux des fondateurs durant la

Grande Guerre, ainsi que ceux des athlètes de ce même club s'étant illustrés durant le Seconde Guerre mondiale, notamment au sein de la Résistance.

#### *Possibilités d'adaptation :*

Cet escape game peut être adapté au club sollicitant une intervention ainsi qu'au département ou à la commune concernée. Les références locales sont ici primordiales, permettant au joueur de s'identifier à des personnes et à des lieux qui lui sont connus. Pour ce faire il convient d'effectuer des recherches auprès des services départementaux de l'ONACVG, des services d'archives départementaux ou municipaux, des musée ou lieux de mémoire et des associations. Le niveau de difficultés des énigmes et des codes peut être choisi en fonction de l'âge des participants.

#### *Ressources pédagogiques :*

*L'escape game* « Sport mémoire » de l'ONACVG.

#### *Relais :*

Le Coordonnateur Mémoire et Communication de l'ONACVG assure la médiation en devenant le « maître du jeu ». Afin de trouver des structures intéressées, il est possible de mobiliser la DSNJ, les communes, les clubs sportifs, le Comité départemental olympique et sportif, la PJJ, la DDCS...

#### *Modalités pratiques d'organisation :*

Une salle, type salle de classe, pouvant accueillir 20 à 25 personnes est suffisante.

#### *Outils à fournir :*

Un livret de jeu pour chaque participant ou un pour deux afin de constituer des équipes.

#### *Ressources humaines nécessaires :*

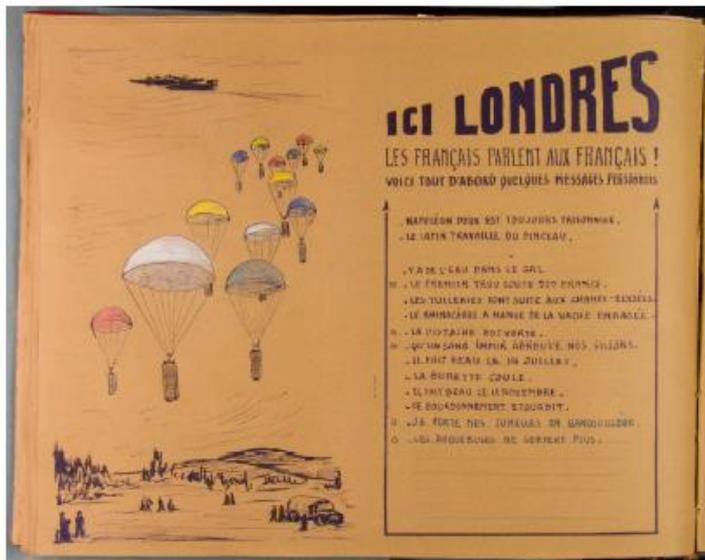
Le médiateur de l'ONACVG et au moins un encadrant pour le groupe (2 encadrants à partir de 15 personnes).

#### *Démarches administratives et juridiques :*

Il convient de s'assurer du droit à l'image des documents sélectionnés si certains sont ajoutés. Les clubs et structures participants sont couverts par leur assurance.

#### *Communication :*

Valoriser autant que possible l'opération dans la presse locale, et écrire une brève pour le site de l'ONACVG / SGA Com.



Léon Nautin repéra le premier terrain de parachutage de la région. Chaque terrain possédait une lettre et un nom de code. Il attribua la lettre B à ce terrain et lui nom de code suivant **UENXNM**

Es-tu en mesure de percer ce code ?

-----

(petit indice : les opérateurs parlaient de « **A voté** »)

Léon avait donné un message codé afin que Radio Londres puisse avertir Léon et ses amis de l'arrivée d'un parachutage.

22.11.13.26.14      7.26.14      24.10.12.16.26.7.4.24.10.15.14  
 7.26.14      23.7.26.16.26.15.14      13.26.1.7.26.16.13.4.13.10.9.15

Cette fois il s'agit d'un code à chiffre dénommé « **CASSIS** ».

-----  
 -----  
 -----

## **ACTION 7 : faire des kilomètres pour la mémoire avec un relais du souvenir**

### *Objectifs de l'action :*

Renforcer le lien armée-nation et les rencontres intergénérationnelles, et sensibiliser les jeunes aux enjeux de la mémoire dans une démarche sportive ludique et dynamique.

### *Description de l'action :*

Les participants mènent des courses en binôme : un jeune avec un ancien combattant, un militaire d'active, ou même un pompier, selon la thématique mémorielle choisie et l'enjeu local autour du lien armée-nation. Le parcours choisi doit faire sens et comporter des étapes où une visite mémorielle peut avoir lieu (exemple : un relais du souvenir a relié les institutions européennes de Strasbourg à la tombe du soldat inconnu sous l'arc de triomphe de Paris en passant par 5 villes étapes, Metz, Verdun, Reims, Meaux et Vincennes, retenues parmi les hauts lieux historiques ayant marqué la Grande Guerre qui

jalonent le parcours). Tout au long de la course, les binômes courent des tronçons de parcours en se relayant. Tous les participants portent le Bleu de France. Il est possible de créer un quizz/questionnaire à remplir à chaque étape du parcours et pendant la visite des lieux emblématiques.

*Possibilités d'adaptation :*

Ce type d'action est parfaitement adaptable au niveau local en créant un parcours de course reliant des lieux de mémoire emblématiques locaux. En fonction de l'histoire et du patrimoine du territoire, il est possible de créer un parcours thématique. L'opération est adaptable à différentes classes d'âge : il suffit d'adapter la distance à parcourir à l'âge des enfants (sur le modèle du kilomètre de Solidarité). Le relais peut également prendre la forme d'un raid à vélo si le terrain s'y prête mieux, ce qui permet également de parcourir de plus grandes distances.

*Relais :*

Services départementaux de l'ONACVG, Coordonnateurs mémoire et Communication de l'ONACVG, Délégués Militaires Départementaux.

*Modalités pratiques d'organisation :*

Essentiellement d'ordre logistique : élaboration du parcours (plusieurs reconnaissances nécessaires), hébergement, restauration, déplacement des coureurs, équipe médicale, accompagnateurs.

*Outils à fournir :*

Tenue de course, ravitaillement des coureurs (repas, eau, barres de céréales et fruits secs), GPS, cartes routières.

*Ressources humaines nécessaires :*

En fonction de la taille de l'opération.

*Démarches administratives et juridiques :*

Certificat médical pour chaque coureur, assurance en cas d'accident ou de blessure, sécurisation du parcours des coureurs.

*Communication :*

Valoriser autant que possible l'opération dans la presse locale, et écrire une brève pour le site de l'ONACVG / SGA Connect.

## Guide des ressources disponibles pour le programme

Ce guide a pour objet de recenser l'ensemble des relais et des ressources mobilisables pour les actions des acteurs de terrain.

### Qui sont les acteurs du sport au niveau territorial ?

#### **Acteurs ministériels**

La politique sportive de l'Etat est déconcentrée à travers les délégations régionales et départementales au sport à la jeunesse et à la cohésion sociale (DRJSCS et DDJSCS) dont l'annuaire est fourni sur le réseau acteurs jeunesse du ministère des armées. Ils restent le bon point de contact pour mener une action.

Au niveau local, les infrastructures sportives sont majoritairement gérées par les collectivités territoriales (département / intercommunalité / ville) dont le service des sports peut être un bon point d'entrée.

#### **Acteurs du ministère des armées**

Au niveau territorial, plusieurs acteurs locaux du ministère des armées peuvent apporter leur soutien à la réalisation d'un projet sportif.

- les ligues et clubs de la FCD sont le point de contact du ministère pour toucher le réseau sportif local amateur ;
- dans les unités militaires, les référents sportifs sont formés par le CNSD et pilotent notamment les journées sport-armées jeunesse.

#### **S'appuyer sur le label Générations 2024**

Il est également possible de contacter les établissements labellisés Génération 2024<sup>9</sup> pour mener une action avec des jeunes. C'est le cas de plusieurs dispositifs jeunesse du ministère des armées tels que le lycée de Saint Cyr l'Ecole, certaines CDSG (classes de défense et de sécurité globales) ou encore de l'école Polytechnique.

### Quelles ressources pédagogiques « clé en main » sont mobilisables dans ma zone ?

Les partenaires du programme « Aux sports jeunes citoyens ! » mettent à la disposition des acteurs de terrain des ressources pédagogiques qui peuvent être utilisées pour leurs actions :

- le Bleuet de France (Bleuet, vidéo du Bleuet);
- vidéos réalisées par l'ONACVG sur le sport et la mémoire ;
- les expositions mémorielles ;
- les kit action (cf. supra) pour réaliser une course d'orientation, un escape game mémoire.

### Comment solliciter un témoignage ?

Pour contacter des sportifs de haut niveau ou des blessés de guerre qui se reconstruisent par le sport, le POC jeunesse est le CDT Henri DUVAL au CNSD.

En ce qui concerne les anciens combattants et victimes de guerre de l'ONACVG, il est possible de contacter Mme Adèle Purlich, chargée de mission au bureau des actions de transmission mémorielle et citoyenne à l'ONACVG.

---

<sup>9</sup> liste disponible sur le site Eduscol ou dans l'espace « acteurs jeunesse » sur SGA Connect.

### Quels sont les lieux pour réaliser des actions ?

Pour réaliser des actions sport-mémoire, il est possible soit d'utiliser une salle et mener une action du type exposition soit réaliser une action dans un lieu sportif et/ou mémoriel. Quelques exemples :

- liste des Hauts lieux de la mémoire nationale (annexe 3) ;
- liste des nécropoles françaises (annexe 4) ;
- sites sportifs (stades ayant une histoire particulière) ;
- enceinte sportive défense (CNSD).

### Y a-t-il des actions existantes sur lesquelles s'appuyer ?

Plusieurs actions alliant sport et travail de mémoire sont d'ores et déjà organisées par les différents partenaires. Grâce à l'annuaire des contacts, les acteurs de terrain peuvent s'y associer ou créer des activités s'appuyant sur leur rayonnement.

Date	Lieu	Type de manifestation	Entité porteuse
13 octobre 2019	Paris	20 Kilomètres de Paris	Association des 20 km de Paris
Novembre 2019	Cusset (Allier)	Rencontre de rugby entre une sélection FCD et une équipe locale pour commémorer un champion mort durant la 1 <sup>ère</sup> Guerre Mondiale (Eugène Vexenat).	FCD
Septembre 2020	Verdun-Paris	Raid de la Voie Sacrée	FCD

Un calendrier actualisé des manifestations sera disponible dans le réseau « acteurs jeunesse » sur SGA Connect.

### Quels sont mes référents au niveau central et zonal / local pour le projet ?

Organisme	Relais central	Relais local
DSNJ/DPJ	<b>Mme Emma ANTROPOLI</b> – Cheffe de bureau politiques partenariales <a href="mailto:emma.antropoli@intra.def.gouv.fr">emma.antropoli@intra.def.gouv.fr</a> Tél : 09 88 68 67 85	Réseau jeunesse citoyenneté (RJC)
ONACVG	<b>Mme Adèle PURLICH</b> – Adjointe au chef de département mémoire de l'ONACVG <a href="mailto:adele.purlich@onacvg.fr">adele.purlich@onacvg.fr</a>	- coordinateurs mémoire et communication (CMC) - service départemental - hauts lieux de mémoire
CNSD	<b>Commandant Henri DUVAL</b> – Point de contact jeunesse du CNSD, <a href="mailto:henri.duval@intra.def.gouv.fr">henri.duval@intra.def.gouv.fr</a> Tél : 01 79 91 61 11	- sportifs de haut niveau - spécialistes d'entraînement physique militaire et sportif
FCD	<b>Pascal RAVEAU</b> – Directeur général FCD <a href="mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr">p.raveau@lafederationdefense.fr</a> Tél: 01.79.86.34.82 Mobile : 06.82.41.54.22	réseau des clubs FCD

<p><b>Jérôme MARTIN</b> – Chef du Pôle Conduite de Projets <a href="mailto:j.martin@lafederationdefense.fr">j.martin@lafederationdefense.fr</a> Tél : 01.79.86.34.83 Mobile : 06.77.82.91.11</p> <p><b>Elsa CERDEIRA</b> – Responsable du bureau communication <a href="mailto:e.cerdeira@lafederationdefense.fr">e.cerdeira@lafederationdefense.fr</a> Tél : 01.79.86.34.83 Mobile : 06.16.20.16.92</p> <p><b>Jean-Jacques BRUCKER</b> – Chef du Pôle Structures Fédérales <a href="mailto:j-j.brucker@lafederationdefense.fr">j-j.brucker@lafederationdefense.fr</a> Tél : 01.79.86.34.89 Mobile : 06.25.21.47.53</p>	
---	--

## Mettre en œuvre une politique de mécénat locale pour les actions du programme « Aux sports jeunes citoyens ! »

### Définition : qu'est-ce que le mécénat ?

Le mécénat est un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité et de l'environnement.<sup>10</sup> Il se distingue du parrainage par la présence ou non de contrepartie.

Bénéficiaire du mécénat c'est, en plus d'un soutien, la possibilité de s'ouvrir vers l'extérieur par la rencontre avec des acteurs économiques et/ou des partenaires institutionnels locaux sur son champ de compétence et donc la garantie de synergies utiles à la conduite d'un projet.

### Quelles sont les différentes formes de mécénat ?

Il existe trois formes de mécénat :

- *le mécénat financier* : dons en numéraire (chèques, virements, etc.) ;
- *le mécénat en nature* : don d'un bien immobilisé, fourniture de marchandises en stock, exécution de prestations de services; mise à disposition de compétences, de techniques ou de savoir-faire ;
- *le mécénat de compétences* : il permet à la fois d'impliquer le salarié dans la vie de l'entreprise et de l'enrichir de nouvelles expériences en matière de méthodes d'organisation, de gestion ou de production.

### Je suis un acteur de terrain, comment puis-je réaliser une politique de mécénat ?

#### Mise en œuvre de l'action à travers un club de la FCD

Le projet conçu dans le cadre du programme « Aux sports jeunes citoyens ! » pourra être mis en œuvre à travers le relais local de la FCD, qui pourra apporter un soutien fonctionnel et porter la politique de mécénat.

Pour être mis en contact avec cette entité contacter Pascal Raveau, directeur général de la FCD, [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr), 01.79.86.34.82.

#### Vérifier son éligibilité

**Éligibilité de la structure** : est éligible au mécénat toute association présentant à la fois un caractère d'intérêt général, un caractère non lucratif et qui ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

Au ministère des armées, la fédération des clubs de défense (FCD) est un acteur engagé et intégré au sein du mouvement sportif français. Pour mener à bien ses missions, la FCD développe des activités sportives, culturelles et de loisirs visant l'épanouissement individuel et la cohésion sociale au niveau de la communauté de défense élargie à la société civile. Elle est reconnue association d'intérêt général par la Direction Générale des Finances Publiques depuis 2017.

---

<sup>10</sup> loi Aillagon n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003

**Ainsi, l'ensemble de la politique de mécénat menée au niveau local peut être portée par la FCD à travers ses 410 clubs en France (dont 29 outre-mer) et à l'étranger (7 clubs).**

**Eligibilité du projet :** lorsque le mécénat est ciblé au profit d'un club de la FCD, il doit correspondre à l'objet social de la FCD, à ses objectifs et actions : jeunesse, féminisation, insertion, handicap, santé par le sport. Ainsi, l'ensemble des actions proposées dans le cadre du programme « Aux sports jeunes citoyens ! » s'inscrivent pleinement dans le cahier des charges.

**Convaincre les mécènes potentiels : être en capacité de présenter un projet**

Plusieurs points sont à noter pour convaincre les mécènes potentiels :

- ✓ disposer d'un projet innovant, de qualité et utile ;
- ✓ rechercher dans son projet ce qui est finançable, notamment en fonction des valeurs véhiculées par l'entreprise ;
- ✓ formaliser un projet (présentation du projet, objectifs, budget prévisionnel, supports de communication ou média) avec des demandes concrètes de financement ;
- ✓ cibler une liste de mécènes potentiels (contacter la chambre de commerce et d'industrie)

**Bon à savoir :** la loi prévoit que les versements effectués par les entreprises au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôts égale à 60 % de la somme versée dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes<sup>11</sup>.

**Mise en œuvre d'une convention de mécénat avec la FCD<sup>12</sup>**

Une convention de mécénat permet de formaliser les engagements respectifs dans le cadre du partenariat. Elle sera utile pour prévenir les éventuels litiges, notamment en cas de prêt de matériel ou de mise à disposition de local (assurances, etc.), ainsi qu'au plan fiscal.

Les principales étapes :

- 1- *accord de principe* du mécène pour financer une action ;
- 2- *signature de la convention* de mécénat par les parties ;
- 3- *versement de la somme* : le mécène pourra verser la somme convenue par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de l'association auprès de l'organisme bancaire de la FCD. Dès lors, la FCD s'engage à utiliser les fonds strictement dans le cadre des dispositions prévues à l'article 238 bis du Code Général des Impôts et conformément aux instructions et décisions d'attribution prises par le mécène ;
- 4- *déduction fiscale* : la FCD fera parvenir dès encaissement de la somme un certificat établi selon le modèle CERFA prescrit par l'administration fiscale et permettant au mécène de procéder à la déduction fiscale de 60% (pour une société) ou 66% (pour un particulier) des sommes versées.

<sup>11</sup> loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations et article 238 bis du Code Général des impôts (CGI)

<sup>12</sup> Convention type FCD en annexe

5- *reversement de la somme* : en accord avec le mécène, la FCD reverse par virement bancaire la somme au club concerné, obligatoirement affilié à la FCD, conformément à la convention de mécénat.

**Pour aller plus loin :**

- le site internet [assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr), rubrique « comment trouver un mécène pour financer son association loi 1901 » ;
- Le site internet *agence du patrimoine immatériel de l'Etat*, « Mettre en place une stratégie de mécénat : des objectifs à la mise en œuvre ».



# ANNEXES



©FCFD

AUX **SPORTS**  
JEUNES **CITOYENS**



## ANNEXE 1 : convention type de la FCD



### CONVENTION DE MÉCÉNAT

#### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

« La Fédération des Clubs de la Défense », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 agréée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative par arrêté du 05/11/2004, dont le siège social est situé 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or 94100 Arcueil.

Représentée par Yves GLAZ en qualité de Président, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,

ci-après dénommée « La FCD », d'une part,

ET :

XXXXXX, Société anonyme au capital de XXX XXX Euros, ayant son siège social xxxxxx xxxxxx x xxxxx x x  
xxxxx, représentée par xxxxxxxx XXXXXX

ci-après dénommée « XXXXXX », d'autre part

« La FCD » et « XXXXXX » étant désignées individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties »

#### PRÉAMBULE :

« La FCD » est un acteur pleinement engagé et intégré au sein du mouvement sportif français et dans tous les milieux culturels et artistiques où s'expriment ses nombreux membres. Sa notoriété dépasse ainsi le seul cadre de la communauté de la défense pour s'étendre à la société civile avec laquelle elle développe, à travers ses 410 clubs et 9 ligues régionales, de multiples activités sportives, culturelles et de loisirs, pour ses 160.000 adhérents.

**Xxxxxx** souhaite, dans le cadre de son action de partenariat, contribuer financièrement à différentes actions relatives au rayonnement de l'association par l'intermédiaire de dons financiers par virement et sans en attendre la moindre contrepartie commerciale.

## **EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 – OBJET**

Au titre de la présente convention, « **Xxxxxx** » s'engage à créer un partenariat avec « La FCD » en effectuant pour l'année **XXXX** un don de **xxxx** euros (**xxxx€**) au profit de « La FCD » qui l'accepte.

Ce don a pour finalité d'aider les « Cadets de la défense **xx Xxx** » à participer aux frais de fonctionnement du programme des cadets de la Défense **dx Xxx**.

### **Article 2 – PAIEMENT**

La somme sera versée par « **Xxxxxx** » à « La FCD » par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de l'association auprès de la Société Générale, compte n° 00050430659 – code banque 30003 – code guichet 03544 IBAN FR76 3000 3035 4400 0504 3065 932.

Le règlement interviendra à la date de signature par les Parties de la présente convention. « La FCD » certifie que le don effectué est utilisé strictement dans le cadre des dispositions prévues à l'article 238 bis du Code Général des Impôts. « La FCD » fera parvenir dès encaissement de la somme un certificat établi selon le modèle prescrit par l'administration fiscale et permettant à « **Xxxxxx** » de procéder à la déduction fiscale de 60% des sommes versées.

À défaut de certificat tel que précité, « La FCD » remettra à « **Xxxxxx** » une attestation certifiant le paiement de la somme par « **Xxxxxx** ».

### **Article 3 – OBLIGATION DES PARTIES**

« **Xxxxxx** » s'engage, sur l'année **XXXX**, à verser à « La FCD » un don de **xxxx** euros (**xxxx €**) pour participer à la réalisation des actions conformes à son statut et aux objectifs généraux rappelés à l'article 1.

« La FCD » s'engage à :

- utiliser les fonds conformément aux instructions et décisions d'attribution prises par « **Xxxxxx** »,
- communiquer dans la plus grande transparence à « **Xxxxxx** » les détails de l'utilisation des fonds versés,
- faire mention de ce partenariat sur ses moyens d'information numériques (site internet, page Facebook et lettre d'information) ou papier le cas échéant.

#### **Article 4 - DURÉE**

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre **XXXX**. À l'issue de cette période, la présente convention pourra être reconduite après accord entre les Parties.

#### **Article 5 - RÉSILIATION**

Chaque Partie aura le droit de résilier la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception, immédiatement et sans préavis, dans le cas où :

- l'autre Partie n'exécute pas l'une quelconque de ses obligations résultant de la présente convention et ne remédierait pas à ce manquement dans un délai de quinze jours après que la demande lui en ait été faite,
- l'autre Partie serait déclarée en faillite ou en redressement judiciaire ou mettrait fin à des activités de quelque manière que ce soit ou serait contrainte de le faire.

#### **Article 6 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige relatif à l'exécution de la présente convention, les Parties conviennent de rechercher un accord amiable pendant un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la Partie la plus diligente. À défaut d'accord amiable dans le délai précité, celui-ci sera soumis au Tribunal de Grande Instance de Paris.

#### **Article 7 – INTUITU PERSONAE - CESSION**

La présente convention ne peut faire l'objet d'une cession par l'une des Parties sauf accord exprès, préalable et écrit de l'autre Partie.

#### **Article 8 – INDÉPENDANCE ET CAPACITÉ DES PARTIES**

La présente convention ne constitue pas une société ni une association créée de fait, ni ne crée un lien de subordination entre « **Xxxxxx** » et « La FCD ».

## **Article 9 – COMPLIANCE – TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE**

« La FCD » déclare et garantit à « **Xxxxxx** » qu'elle se conformera à la loi française sur la lutte contre la corruption et à la Convention de l'OCDE signée à Paris le 17 décembre 1997, dont « La FCD » déclare avoir pris pleinement connaissance.

« La FCD » déclare et garantit à « **Xxxxxx** » que ni elle ni aucun de ses employés et responsables n'utiliseront, même partiellement, la rémunération versée à « La FCD » ou qui sera versée à « La FCD », en vue d'offrir, de promettre, ou d'accorder un avantage financier ou de toute autre nature, directement ou indirectement à toute personne, dans quelque circonstance que ce soit qui aurait pour effet de faire dudit versement un acte de corruption, un pot de vin ou un paiement illégal au regard de la loi française, de la Convention de l'OCDE ou de toute loi, tout règlement ou toute réglementation en France.

« La FCD » mettra toutes pièces justificatives des dépenses (avec précision des postes budgétaires d'affectation de la participation versée), à la disposition de « **Xxxxxx** » ou de toute autre personne désignée par « **Xxxxxx** » et dûment mandatée qui pourrait demander à en prendre connaissance.

Fait à **Xxxxxx**, le **XX xxxxxx XXXX**

En deux originaux

« La FCD »

« **Xxxxxx** »

Commissaire général (2S) Yves GLAZ

Président de la Fédération des clubs de la défense

ANNEXE 2 : liste des conseillers mémoire et communication de l'ONACVG

Liste des CMC, chargés de mission « mémoire et citoyenneté » ONACVG<sup>13</sup>

Région	Contact	Mission particulière	Coordonnées
Aquitaine	Yannick PURGUES	Mission nationale « Rugby et mémoire »	05.58.05.00.35 06.45.11.05.07 <a href="mailto:yannick.purgues@onacvg.fr">yannick.purgues@onacvg.fr</a>
	Maxime SAINT-GERMES		05.56.48.81.28 06.65.56.51.53 <a href="mailto:maxime.saint-germes@onacvg.fr">maxime.saint-germes@onacvg.fr</a>
Alsace	Muriel BURGER	Mission nationale « mémoire partagée franco-allemande »	03.89.24.85.58 06.65.56.51.00 <a href="mailto:muriel.burger@onacvg.fr">muriel.burger@onacvg.fr</a>
Bourgogne/ Franche-Comté	Vanessa JACOB		03.80.11.22.04 06.65.41.08.70 <a href="mailto:vanessa.jacob@onacvg.fr">vanessa.jacob@onacvg.fr</a>
Bretagne	Caroline ARNAUD-GODDET	Mission nationale « valorisation des nécrocoles »	02.99.02.18.61 06.65.41.99.05 <a href="mailto:caroline.arnaud-goddet@onacvg.fr">caroline.arnaud-goddet@onacvg.fr</a>
	Benoît LUC	Mission nationale « Football et mémoire »	02.99.02.18.62 06.65.42.01.25 <a href="mailto:benoit.luc@onacvg.fr">benoit.luc@onacvg.fr</a>
Centre	Nathalie PATON		02.47.05.46.75 06.65.42.50.93 <a href="mailto:nathalie.paton@onacvg.fr">nathalie.paton@onacvg.fr</a>
Champagne/ Ardenne	Stéphane LEROY	Mission nationale « Mémoire des réfugiés et combattants républicains espagnols »	03.24.56.60.99 06.65.41.08.65 <a href="mailto:stephane.leroy@onacvg.fr">stephane.leroy@onacvg.fr</a>
Corse	Angelica CATELLAGGI		04.95.21.42.81 06.65.39.87.43 <a href="mailto:angelica.catellaggi@onacvg.fr">angelica.catellaggi@onacvg.fr</a>
Ile De France/ DOM-TOM/AFN	Hervé SERRURIER		01.44.41.38.46 <a href="mailto:herve.serrurier@onacvg.fr">herve.serrurier@onacvg.fr</a>

<sup>13</sup> [Sur internet](#) : site de l'ONACVG > actions mémorielles > actions pédagogiques > télécharger l'annuaire des coordinateurs mémoire et communication (CMC)

<b>Languedoc/Roussillon</b>	Carine LEVÊQUE	Mission nationale « <b>mémoire partagée franco-allemande</b> »	04.67.61.59.28 06.65.41.98.15 <a href="mailto:carine.leveque@onacvg.fr">carine.leveque@onacvg.fr</a>
	Nathalie MARSAA	Mission nationale « <b>Bulles de mémoire</b> »	04.67.16.59.48 06.65.41.99.63 <a href="mailto:nathalie.marsaa@onacvg.fr">nathalie.marsaa@onacvg.fr</a>
<b>Lorraine</b>	Jean-Bernard LAHAUSSE	Mission nationale « <b>valorisation des nécropoles</b> »	03.29.84.86.08 06.65.41.93.80 <a href="mailto:jblahausse@live.fr">jblahausse@live.fr</a>
<b>Occitanie</b>	Cécile FONT	Mission nationale « <b>guerre d'Algérie</b> »	05.62.21.44.25 06.65.41.12.13 <a href="mailto:cecile.font@onacvg.fr">cecile.font@onacvg.fr</a>
	Sonya BEYRON		05.67.76.18.65 06.65.41.15.98 <a href="mailto:sonya.beyron@onacvg.fr">sonya.beyron@onacvg.fr</a>
<b>Normandie</b>	Julia QUELLIEN		02.31.38.47.92 06.65.41.11.76 <a href="mailto:julia.quellien@onacvg.fr">julia.quellien@onacvg.fr</a>
	Clarisse CHEVALIER	Mission nationale « <b>guerre d'Algérie</b> »	02.31.38.47.86 06.65.41.11.26 <a href="mailto:clarisse.chevalier@onacvg.fr">clarisse.chevalier@onacvg.fr</a>
<b>Hauts-De-France</b>	Pascal VANDEWEGHE		03.59.00.40.76 06.65.41.93.24 <a href="mailto:pascal.vandeweghe@onacvg.fr">pascal.vandeweghe@onacvg.fr</a> ou <a href="mailto:onac-npdc-picardie@hotmail.fr">onac-npdc- picardie@hotmail.fr</a>
	Eric LADEN		03.59.00.40.48 06.65.41.94.16 <a href="mailto:eric.laden@onacvg.fr">eric.laden@onacvg.fr</a> ou <a href="mailto:onac-npdc-picardie@hotmail.fr">onac-npdc- picardie@hotmail.fr</a>
<b>Provence-Alpes-Côte- D'azur</b>	Pascal COGET	Mission nationale « <b>guerre d'Algérie</b> »	04.91.37.30.15 06.65.42.01.32 <a href="mailto:pascal.coget@onacvg.fr">pascal.coget@onacvg.fr</a>
	Laetitia VION	Mission nationale « <b>guerre d'Algérie</b> »	04.91.37.30.19 06.65.42.02.22 <a href="mailto:laetitia.vion@onacvg.fr">laetitia.vion@onacvg.fr</a>
<b>Pays-De-Loire</b>	Anne-Cécile VESNIER	Mission nationale « <b>guerre d'Algérie</b> »	02.41.47.82.95 06.65.41.07.48 <a href="mailto:anne-cecile.vesnier@onacvg.fr">anne-cecile.vesnier@onacvg.fr</a>

<b>Poitou-Charentes</b>	Yannick DEPORT		05.49.41.90.77 06.65.41.07.63 <a href="mailto:yannick.deport@onacvg.fr">yannick.deport@onacvg.fr</a>
<b>Auvergne Rhône-Alpes</b>	Aurélie DESSERT	Mission nationale « valorisation des nécropoles »	04.78.27.15.61 06.66.37.74.19 <a href="mailto:aurelie.dessert@onacvg.fr">aurelie.dessert@onacvg.fr</a>
	Sylvain BISSONNIER		04.72.10.99.61 07.63.45.84.98 <a href="mailto:sylvain.bissonnier@onacvg.fr">sylvain.bissonnier@onacvg.fr</a>

La liste des services départementaux est disponible sur Internet<sup>14</sup> ou sur SGA Connect.

---

<sup>14</sup> [Sur internet](#) : site de l'ONACVG > démarches et services > services de proximité

## ANNEXE 3 : liste des Hauts lieux de la mémoire nationale<sup>15</sup>

### MEMORIAL DE LA FRANCE COMBATTANTE : MONT-VALERIEN (Ile-de-France)



Avenue du professeur Léon Bernard - 92150 SURESNES

Directeur : M. ROMAIN Jean-Baptiste (par intérim)

Mail : [info@mont-valerien.fr](mailto:info@mont-valerien.fr)

Tél : 01 47 28 46 35

01 45 06 60 23

*Pendant la période de travaux, les agents du Mont Valérien sont joignables.  
Préfecture des Hauts de Seine - 167/177 avenue Joliot Curie - 92013 Nanterre  
Cedex*

*Tél : 01 40 97 21 40*



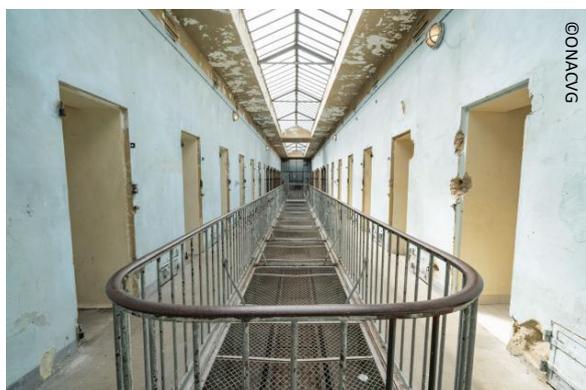
### MEMORIAL DES MARTYRS DE LA DEPORTATION (IdF)

(Ile de la Cité) Square de l'Île de France - Pont de l'Archevêché - 75004 Paris



### MEMORIAL DE LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE (IdF)

65 quai Branly - 75 007 Paris



### MEMORIAL NATIONAL DE LA PRISON DE MONTLUC

1 rue Jeanne Hachette - 69003 LYON

Directrice : Mme DESSERT Aurélie (par intérim)

Mail : [reservation@memorial-montluc.fr](mailto:reservation@memorial-montluc.fr)

Tél : 04 78 27 15 61

<sup>15</sup> [Sur internet](#) : site de l'ONACVG > actions mémorielles > Hauts-lieux et nécropoles

## ANCIEN CAMP DE CONCENTRATION NATZWEILER-STRUTHOF - CENTRE EUROPEEN DU RESISTANT DEPORTE (CERD)



Route départementale 130 - 67130 NATZWILLER

Directrice : Mme NEAU-DUFOUR Frédérique

Mail : [fneaudufour@struthof.fr](mailto:fneaudufour@struthof.fr)

Tél : 03 88 47 44 67

03 88 47 44 51

©ONACVG

## MEMORIAL DU DEBARQUEMENT ET DE LA LIBERATION DE PROVENCE (Mont-Faron)



Route du Faron - 83200 Toulon

Directeur : M. CALENDINI Florimond

Mail : [montfaron@onacvg.fr](mailto:montfaron@onacvg.fr)

Tél : 04 94 88 08 09

06 83 53 68 98

©ONACVG

## MEMORIAL DES GUERRES EN INDOCHINE



862, avenue du Gal Calliès - 83600 FREJUS

Directeur : M. GUERVIN Jérôme

Mail : [mgi.frejus@orange.fr](mailto:mgi.frejus@orange.fr)

Tél : 04 94 44 42 90

04 94 16 97 70

©ONACVG

## NECROPOLE NATIONALE DE NOTRE-DAME DE LORETTE

2 place Notre-Dame de Lorette - 62 153 Ablain Saint-Nazaire

Tél : 03 20 71 58 26



## NECROPOLE NATIONALE DE FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT



Nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont  
D913C - 55 100 Douaumont

Tél : 03 29 77 39 45

## ANNEXE 4 : liste des nécropoles françaises

	Ville	Nom de la nécropole
<b>Aisne</b>	Barisis	Berganousse
	Berry-au-Bac	Berry-au-Bac
	Braine	Braine
	Cerny-en-Laonnois	Cerny-en-Laonnois
	Champs	Champs
	Chauny	Chauny
	Craonnelle	Craonnelle
	Crécy-au-Mont	Crécy-au-Mont
	Crouy	Crouy
	Effry	Effry
	Guise, Flavigny-le-Petit	La désolation
	Ambleny	Le bois Roger
	Lémé le sourd	Lémé le sourd
	Chateau-Thierry	Les Chesneaux
	Loupeigne	Loupeigne
	Ly-Fontaine	Ly-Fontaine
	Neuilly-Saint-Front	Neuilly-Saint-Front
	Oeuilly	Oeuilly
	Origny-Sainte-Benoite	Origny-Sainte-Benoite
	Pontavert	Pontavert
	Saint-Quentin	Saint-Quentin
	Soupir	Soupir – cimetière 1
	Soupir	Soupir - cimetière 2
	Vailly-sur-Aisne	Vailly-sur-Aisne
Vauxaillon	Vauxaillon	
Vauxbuin	Vauxbuin	
Vic-sur-Aisne	Vic-sur-Aisne	
Villers-Cotterêts	Villers-Cotterêts	
<b>Alpes maritimes</b>	Cannes	Ile Sainte-Marguerite
<b>Ardennes</b>	Floing	Floing
	Noyers-Pont-Maugis	La Marfée
	Rethel	Rethel
	Sedan	Torcy
	Semide	Orfeuil
	Villy	Villy-la-Ferté
	Vouziers	Chestres

<b>Bas-Rhin</b>	Grendelbruch	Grendelbruch
	Haguenau	Haguenau
	Grandfontaine	Le Donon
	Natzwiller	Le Struthof
	Plaine	Plaine
	Ranrupt	Ranrupt
	Saales	Saales
	Strasbourg	Cronembourg
	Villé	Villé
	Wissembourg	Weiler
	Wisches	Wisches
<b>Bouches-du-Rhône</b>	Luynes	Aix-en-Provence Luynes
<b>Calvados</b>	Urville	Le cimetière militaire polonais de Grainville-Langannerie
<b>Charente</b>	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Chasseneuil
<b>Charente-Maritime</b>	Le Rétaud	Le Rétaud
<b>Corse du Sud</b>	Bonifacio	Les îles Larezzi
<b>Deux-Sèvres</b>	Airvault	Airvault
<b>Doubs</b>	Rougemont	Rougemont
<b>Drôme</b>	Eygalayes	Eygalayes
	Vassieux-en-Vercors	Vassieux-en-Vercors
<b>Gironde</b>	La Teste	La Teste de Buch
<b>Haute-Corse</b>	Saint-Florent	« Cimetière des Tabors »
<b>Haute-Savoie</b>	Thônes Morette	Les Glières
<b>Haut-Rhin</b>	Altkirch	Altkirch
	Orbey	Carrefour Duchesne
	Cernay	Cernay
	Soultzmatt	Cimetière roumain de Soultzmann
	Colmar	Colmar
	Dannemarie	Dannemarie
	Sondernach	Le bois de Maettle
	Metzeral	Le chêne Millet
	Sainte-Marie-aux-Mines	Le col de Sainte-Marie
	Wattwiller	Le Viel-Armand, le Hartmannswillerkopf, cimetière du Silberloch

	Orbey	Le Wettstein, cimeti�re des chasseurs	
	Moosch	Moosch	
	Sainte-Croix-aux-Mines	Sainte-Croix-aux-Mines	
	Sigolsheim	Sigolsheim	
	Mulhouse	Tiefengraben, les vallons	
	Guebwiller	Waldmatt	
<b>Is�re</b>	Chichilianne	Pas de l'Aiguille	
	Saint-Nizier-du-Moucherotte	Saint-Nizier-du-Moucherotte	
<b>Loiret</b>	Fleury-les-Aubrais	Fleury-les-Aubrais	
	La Fert�-Saint-Aubin	Bellefontaine	
<b>Marne</b>	Aub�rive	Le bois du Puits	
	Bligny	La croix Ferlin	
	Chatillon-sur-Marne	Le Prieur� de Binson	
	Cormicy	La maison bleue	
	Courgivaux	Courgivaux	
	Dormans	M�morial des batailles de la Marne	
	F�re-Champenoise	F�re-Champenoise	
	Florent-en-Argonne	Florent-en-Argonne	
	Jonchery-sur-Suippe	Jonchery-sur-Suippe	
	La Cheppe	Le Mont Frenet	
	Maurupt-le-montois	Maurupt-le-Montois	
	Minaucourt-le-Mesnil-les-Hurlus	Le pont du Marson	
	Mourmelon-le-Grand	Mourmelon-le-Grand	
	Mourmelon-le-Petit	Mourmelon-le-Petit	
	Pargny-sur-Saulx	Pargny-sur-Saulx	
	Sainte-Menehould	Sainte-Menehould	
	Saint-Jean-sur-Tourbe	Saint-Jean-sur-Tourbe	
	Saint-Thomas-en-Argonne	Saint-Thomas-en-Argonne	
	Sept-Saulx	Sept-Saulx	
	Saint-Hilaire-le-Grand	Cimetiere militaire russe de Saint-Hilaire-le-Grand	
	Sillery	Sillery	
	Soizy-aux-Bois	Soizy-aux-Bois	
	Sommepy-Tahure	Sommepy-Tahure	
	Somme-Suippes	Somme-Suippes	
	Souain-Perthes-les-hurlus		La Crou�e
			Cimetiere de la L�gion �trang�re
			L'Opera

<b>Marne</b>	Souain-Perthes-les-hurlus	Souain-Perthes-les hurlus« cimetièrre de la 28ème brigade » « la ferme des wacques »
	Suippes	Suippes Ville
		La ferme de Suippes
	Vienne-le-Château	La Harazee
		La Gruerie
	Villers-Marmery	Villers-Marmery
Vitry-le-François	Vitry-le-François	
<b>Meurthe-et-Moselle</b>	Badonviller	Badonviller
	Baslieux	Baslieux
	Bayon	Bayon
	Champenoux	Champenoux
	Choloy-Menillot	Choloy-Menillot
	Courbesseaux	Courbesseaux
	Doncourt-les-Longuyon	Doncourt-les-Longuyon
	Fillières	Fillères
	Flirey	Flirey
	Gerbeviller	Gerbeviller
	Gorcy	Gorcy
	Leintrey	Leintrey « les entonnoirs »
	Lexy	Lexy
	Lironville	Lironville
	Montauville	Le Petant
	Noviant-aux-Prés	Noviant-aux-Prés
	Pierrepont	Pierrepont
	Reillon	Reillon
	Rozelieures	Rozelieures
	Thil	Thil
	Ville-Houdlémont	Ville-Houdlemont
Villette	Villette	
Vitrimont	Friscati - cimetièrre de Lunéville	
<b>Meuse</b>	Ambly-sur-Meuse	Ambly-sur-Meuse
	Apremont-la-Forêt - Marbotte	Apremont-la-Forêt - Marbotte
	Avocourt	Avocourt
	Bar-le-Duc	Bar-le-Duc
	Belleray	Belleray
	Bonzée, Mont-Villers	Mont-sous-les-Cotes

<b>Meuse</b>	Brandeville	Brandeville
	Bras-sur-Meuse	Bras-sur-Meuse
	Briulles-sur-Meuse	Briulles-sur-Meuse
	Buzy-Darmont	Buzy-Darmont
	Chattancourt	Chattancourt
	Commercy	Commercy
	Dieue	Dieue
	Dombasle-en-Argonne	Le bois de Bethelainville
	Dugny-sur-Meuse	Dugny-sur-Meuse
	Esnés-en-Argonne	Esnés-en-Argonne
	Fleury-devant-Douaumont	Douaumont
	Haudainville	Haudainville
	Lachalade	La forestière
	Lacroix-sur-Meuse	Lacroix-sur-Meuse
	Landrecourt-Lempire	Landrecourt-Lempire
	Lemmes-Vadelaincourt	Lemmes-Vadelaincourt
	Les Eparges	Le Trottoir
	Les Islettes	Les Islettes
	Les Souhesmes-Rampont	Fontaine Routhon
	Récicourt	Brocourt-en-Argonne
	Rembercourt-Sommaisne	Rembercourt-aux-pots
	Revigny-sur-Ornain	Revigny-sur-Ornain
	Rupt-en-Woeuvre	Rupt-en-Woeuvre
	Saint-Mihiel	Vaux-racine
	Saint-Rémy-la-Calonne	Saint-Rémy-la-Calonne
	Senoncourt-les-Maujouy	Les Quatre-vents
	Sommedieue	Sommedieue
	Trésauvaux	Trésauvaux
	Troyon	Troyon
	Vauquois	Vauquois
	Verdun	Glorieux
		Le Faubourg Pavé
Bévaux		
Ville-sur-Cousances	Ville-sur-Cousances	
<b>Morbihan</b>	Sainte Anne d'Auray	Sainte Anne d'Auray
<b>Moselle</b>	Abreschviller	La Valette
	Belles-Forêts	Bisping
	Brouderdorff	Brouderdorff
	Chicourt	Chicourt
	Conthil	Conthil
	Cutting	L'esperance

<b>Moselle</b>	Dieuze	Dieuze
	Frémery	Frémery
	Gosselming	Gosselming
	Lagarde	Lagarde
	Lidrezing	Lidrezing
	Metz	Chambiere
	Plaine-de-Walsch	Plaine-de-Walsch
	Riche	Riche
	Sarraltroff	Sarraltroff
	Sarrebourg	Buhl
	Sarrebourg	Sarrebourg « cimetière des prisonniers de guerre »
	Thionville	Thionville
	Vergaville	Vergaville
	Walscheid	Walscheid
<b>Nord</b>	Leffrinckoucke	« le fort des dunes »
	Assevent	Assevent
	Dunkerque	Dunkerque
	Haubourdin	Haubourdin
	Zuydcoote	Zuydcoote
<b>Oise</b>	Beauvais	Marissel
	Betz	Le bois de Montroules
	Cambronnes-les-Ribecourt	Cambronnes-les-Ribecourt
	Catenoy	Catenoy
	Compiègne	Royallieu
	Cuts	Cuts
	Dompierre	Dompierre
	Méry-la-bataille	Méry-la-Bataille
	Noyers-Saint-Martin	Noyers-Saint-Martin
	Noyon	Noyon
	Remy	Remy
	Senlis	Senlis
	Thiescourt	Thiescourt
	Tracy-le-Mont	Tracy-le-Mont
	Verberie	Verberie
Vignemont	Vignemont	
<b>Orne</b>	Saint Nicolas-des-Bois	Les Gateys - cimetière de la 2eme DB
<b>Pas-de-Calais</b>	Ablain-Saint-Nazaire	Notre-Dame-de-Lorette
	Barly	Barly

<b>Pas-de-Calais</b>	Courcelles-le-Comte	Courcelles-le-Comte
	Maroeuil	Maroeuil
	Neuville-Saint-Vaast	La Targette
	Saint-Pol-sur-Ternoise	Saint-Pol-sur-Ternoise
<b>Rhône</b>	Villeurbanne	La Doua
	Chasselay	Le tata Sénégalais
<b>Seine-et-Marne</b>	Etrepilly	Etrepilly
	Chambry	Chambry
	Chauconin-Neufmontiers	La grande tombe de Villeroy
	Montceaux-lès-Provins	Montceaux-lès-Provins
	Villiers-Saint-Georges	Villiers-Saint-Georges
<b>Somme</b>	Condé-Folie	Condé-Folie
	Albert	Albert
	Amiens	Saint-Acheul
		Saint-Pierre
	Beaumont-Hamel	Serre-Hebuterne
	Beuvraignes	Beuvraignes
	Biaches	Biaches
	Bray-sur-Somme	Bray-sur-Somme
	Cerisy	Cerisy
	Cléry-sur-Somme	Clery-sur-Somme
	Dompierre-Becquincourt	Dompierre-Becquincourt
	Etinehem	La cote 80
	Hattencourt	Hattencourt
	Lihons	Lihons
	Marcelcave	Les Buttes
	Maucourt	Maucourt
	Maurepas	Maurepas
	Moislains	Moislains
	Montdidier	L'Egalite
		Montdidier
Rancourt	Rancourt	
Villers-Carbonnel	Villers-Carbonnel	
<b>Territoire-de-Belfort</b>	Belfort	Le Glacis du château
	Morvillars	Morvillars
<b>Val-de-Marne</b>	Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne
<b>Var</b>	Fréjus	Fréjus
	Le Rayol-Canadel-sur-Mer	Le Rayol-Canadel-sur-Mer
	Saint-Mandrier-sur-Mer	Saint-Mandrier-sur-Mer
	Saint-Raphael Boulouris	Saint-Raphael Boulouris

<b>Vosges</b>	Ban-de-Sapt	La Fontenelle
	Bertrimoutier	Bertrimoutier
	Epinal	Epinal
	Menil-sur-Belvitte	Menil-sur-Belvitte
	Neufchâteau	Neufchâteau
	Rambervillers	Rambervillers
	Saint-Benoît-la-Chipotte	Saint-Benoît-la-Chipotte
	Saint-Die	Les Tiges
	Saulcy-sur-Meurthe	Saulcy-sur-Meurthe
	Senones	La Potosse
<b>Belgique</b>	Virton	Bellevue
	Houdrigny	Houdrigny
	Ethe	Laclaireau
	Heuvelland	Le Mont Kemmel
	Musson-Baranzy	Musson-Baranzy
	Ypres	Saint-Charles-de-Potyze

# LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE

PROGRAMME

« AUX SPORTS JEUNES CITOYENS ! »  
BOÎTE À OUTILS



MINISTÈRE  
DES ARMÉES

SGA  
Service général pour l'Administration

## LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE

MINISTÈRE DES ARMÉES  
SCORDAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

Directeur de la publication : Général de corps d'armée Daniel Meracine  
Chef de projet : Emma Antropol

En ouverture : La première des Journées Sport-Armées Jeunesse de la saison 2018 s'est déroulée sur la base des fusiliers marins et la base aéronavale de Lae à Lorient le mercredi 17 octobre 2018.

Les collégiens ont pu tester quelques obstacles au départ du parcours du combattant sous le regard des moniteurs de sport de la base.

© Alain Morici (Marine Nationale)

Graphisme : © SGACOM

Impression : PGP (SGASPAO)

